



schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

Formation en psychothérapie systémique, Université de Lausanne

Dossier d'accréditation selon la LPsy | 29.05.2019





Contenu:

Partie A – Déroulement de la procédure

Partie B – Requête de l'AAQ

Partie C – Rapport d'évaluation externe (Rapport des expert-e-s et prise de position de l'organisation responsable)

Partie A

Déroulement de la procédure

Remarque liminaire

Les procédures d'accréditation comprennent en principe quatre étapes: l'autoévaluation, l'évaluation externe, la décision et le cas échéant le contrôle des charges.

La loi sur les professions de la psychologie (LPsy) assigne à l'AAQ le rôle d'agence d'accréditation dans les procédures d'accréditation selon la LPsy, par conséquent l'AAQ est compétente pour l'évaluation externe des filières de formation postgrade. L'instance d'accréditation, c'est-à-dire l'instance décisionnelle pour l'accréditation selon la LPsy, est le Département fédéral de l'Intérieur (DFI).

En tant qu'agence agissant en vertu des parties 2 et 3 des European Standards and Guidelines (ESG) et enregistrée dans EQAR, l'AAQ publie ses rapports d'évaluation externes sous forme de dossiers regroupant tous les documents d'évaluation externes pertinents après que le DFI a décidé de l'accréditation.

Décision d'accréditation du DFI

Le 12 septembre 2017, le DFI a décidé de l'accréditation de la *Filière de formation postgrade en psychothérapie systémique* de l'Université de Lausanne.

Déroulement de l'évaluation externe

22.03.2016	L'Université de Lausanne dépose une demande et un rapport d'autoévaluation.
19.04.2016	L'OFSP confirme sur la base d'un examen formel que la demande d'accréditation et le rapport d'autoévaluation sont complets.
16.09.2016	L'AAQ ouvre l'évaluation externe par la séance d'ouverture.
11-12.10.2016	La commission d'experts mène la visite sur place accompagnée par l'AAQ.
29.12.2016	La commission d'experts finalise la 1ère version du rapport des experts.
07.02.2017	L'Université de Lausanne prend position sur la 1ère version du rapport des experts.
15.02.2017	La commission d'experts adopte le rapport des experts et recommande l'accréditation avec 4 charges.
24.03.2017	Le conseil suisse d'accréditation dans son rôle d'organe de surveillance de l'AAQ libère le rapport d'évaluation externe et la requête de l'AAQ avec 6 charges.
26.04.2017	L'AAQ transmet la requête d'accréditation et le rapport d'évaluation externe à l'OFSP.

Partie B
Requête AAQ





schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

www.aaq.ch
info@aaq.ch

Effingerstrasse 15
Postfach, CH-3001 Bern
Tel. +41 31 380 11 50

Madame
Bettina Marti
Bundesamt für Gesundheit
DB GP / GB / WGB
Psychologieberufegesetz: Akkreditierung
Schwarzenburgstrasse 161
3003 Bern

Berne, le 26 avril 2017

Requête d'accréditation Formation postgrade en psychothérapie systémique, Université de Lausanne

Chère Madame Marti,

S'appuyant sur la base de l'article 15 alinéa 4 de la LPsy, l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) établit, en tant qu'organe d'accréditation selon la LPsy, une requête d'accréditation pour la filière «**Formation postgrade en psychothérapie systémique, Université de Lausanne**».

L'AAQ établit sa requête en se basant sur:

- les analyses et les conclusions de la commission d'experts dans le rapport d'experts du 29 décembre 2016;
- la discussion portant sur le rapport du 29 décembre 2016 et sur le projet de requête d'accréditation de l'AAQ au sein du Comité pour les professions de la psychologie chargé de l'assurance de qualité interne de l'AAQ, le 24 mars 2017;

et en connaissance

- de la prise de position de l'Université de Lausanne du 7 février 2017.

Requête de la commission d'experts

La commission d'experts conclut dans son rapport d'experts que la filière de formation postgrade de l'Université de Lausanne est globalement conforme aux exigences légales, présentant néanmoins quelques faiblesses au niveau de l'estimation des coûts, les différents rôles, la quantité d'unités accomplies et l'instance de recours, qui peuvent facilement être résorbées par la mise en œuvre des charges proposées. La commission d'experts formule au total quatre charges:

1. L'Université de Lausanne publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.
2. Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par

écrit par l'organisation responsable, l'Université de Lausanne. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.

3. L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy.

4. L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.

Requête d'accréditation

Le rapport des experts permet de constater que la filière répond globalement aux exigences légales de la LPsy. La formation postgrade assurée par l'Université de Lausanne est construite en suivant un fil rouge développé tout autour de l'identité du thérapeute et l'articulation entre la théorie et la pratique dans différents espaces formatifs. L'ancrage académique de la filière lui assure un accès privilégié à des ressources tant logistiques qu'humaines. Les participants à la formation ont l'opportunité de pouvoir développer leur pratique dans un cadre sécurisé, notamment grâce aux ateliers thérapeutiques. L'enthousiasme et l'engagement des responsables de la formation, des formateurs, des superviseurs et des participants au cursus sont importants. La continuité et la diversité au niveau des formateurs permettent l'accompagnement de l'étudiant en lui donnant la possibilité de découvrir plusieurs modèles. La filière de formation postgrade fait l'objet d'une grande reconnaissance et d'un fort intérêt de la part des employeurs qui témoignent également de sa qualité. Tous ces points ont été très appréciés par la commission d'experts.

Certains points peuvent encore être améliorés. Cela notamment parce que la filière a pour l'instant une existence trop peu formalisée et l'organisation responsable semble parfois avoir des compétences restreintes par rapport à celles qui devraient être les siennes. Cela a pour incidence une moindre visibilité de la mission, des objectifs et des coûts. De plus, la transmission de l'information aux étudiants doit être plus complète et transparente dès le début quand l'étudiant présente sa demande d'inscription. Les critères d'évaluation des travaux sont déterminés et publiés mais de manière peu spécifique. L'Université de Lausanne doit bien contrôler que les étudiants aient une exposition suffisante à différents patients, troubles et pathologies. La commission d'experts note toutefois que certaines faiblesses sont en voie d'être corrigées très prochainement. Les charges 1 à 4 initialement prévues, ainsi que les charges 5 et 6 proposées ci-dessous par l'AAQ, vont également en ce sens.

Au point de vue formel, l'AAQ propose de :

- modifier légèrement la charge 4 en y ajoutant qu'il s'agit d'une instance de recours afin qu'elle reste explicite même si sortie du contexte ;
- reformuler la recommandation du standard 6.2 a «La commission d'experts recommande de finaliser rapidement le système général d'évaluation de la filière» pour en faire la charge 6 «L'organisation responsable finalise le système général d'évaluation de la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral» répondant directement au standard ;

- isoler de la recommandation du standard 6.2 b la partie concernant les diplômés «étendre les sondages systématiques aux diplômés de la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral» pour en faire la charge 6, et conserver la première partie sous la forme d'une recommandation «Les experts recommandent d'intégrer l'évaluation de la filière postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral dans sa globalité dans les sondages déjà menés.»

En conclusion, l'AAQ propose une accréditation assortie de 6 charges:

Recommandations ou charges proposées par la commission des experts	Recommandations ou charges proposées par l'AAQ
Charge 1: L'Université de Lausanne publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.	Charge 1: L'Université de Lausanne publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.
Charge 2: Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, l'Université de Lausanne. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.	Charge 2: Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, l'Université de Lausanne. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.
Charge 3: L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy.	Charge 3: L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy.
Charge 4: L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.	Charge 4: L'organisation responsable dispose d'une instance de recours indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.
Recommandation: La commission d'experts recommande de finaliser rapidement le système général d'évaluation de la filière.	Charge 5: L'organisation responsable finalise le système général d'évaluation de la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.
Recommandation: Les experts recommandent d'intégrer l'évaluation de la filière postgrade	Charge 6: L'organisation responsable étend les sondages systématiques aux diplômés de

<p>permettant l'obtention d'un titre fédéral dans sa globalité dans les sondages déjà menés et d'étendre les sondages systématiques aux diplômés de cette même filière.</p>	<p>la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.</p> <p>Recommandation: Les experts recommandent d'intégrer l'évaluation de la filière postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral dans sa globalité dans les sondages déjà menés.</p>
---	--

L'AAQ estime que le délai proposé par les experts pour la réalisation des charges, à savoir de six mois dès la notification de la décision d'accréditation par l'instance décisionnelle, est approprié, d'autant plus que l'organisation responsable confirme cette faisabilité dans sa prise de position et qu'elle a indiqué avoir déjà pris un certain nombre de mesures pour rectifier les faiblesses identifiées.

Le 29 mars 2017, l'AAQ a invité l'Université de Lausanne à prendre position par rapport à la présente requête d'accréditation. L'organisation responsable a indiqué par un courriel du 24 avril 2017 renoncer à une prise de position en raison du fait qu'elle estime que les charges requises sont réalisables dans le délai requis pour leur accomplissement.

En nous tenant à votre disposition pour tout renseignement, nous vous adressons, chère Madame Marti, nos salutations les meilleures.



Dr Christoph Grolimund
Directeur



Baptiste Feuz
Responsable adjoint du format LPsy

Annexes:

Rapport d'évaluation externe du 24.03.2017 comprenant le rapport des experts du 29.12.2016 et la prise de position de l'Université de Lausanne du 07.02.2017.

Partie C

Rapport d'évaluation externe du 24.03.2017

(Rapport des expert-e-s et prise de position de l'organisation responsable)



Introduction

La loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (loi sur les professions de la psychologie; LPsy) contient les dispositions de base concernant l'accréditation des filières de formation postgrade dans le domaine visé¹. La concrétisation de ces dispositions est du ressort du Département fédéral de l'intérieur (DFI), en l'occurrence de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en sa qualité d'office responsable. Le but premier de ce texte de loi est la protection et la préservation de la santé publique. Pour ce faire, il s'agit en premier lieu de veiller à la qualité des formations postgrades afin de d'assurer que les personnes formées possèdent les qualifications adéquates et les compétences professionnelles requises. Ainsi, seules les filières de formation postgrade qui remplissent les exigences de la LPsy et qui sont accréditées, peuvent décerner des titres postgrades fédéraux.

L'accréditation constitue aussi – et surtout – un instrument permettant aux responsables d'analyser eux-mêmes leur filière de formation postgrade (autoévaluation), mais aussi de bénéficier de l'analyse et des suggestions d'experts indépendants (évaluation externe). La procédure d'accréditation alimente ainsi un processus permanent d'assurance et de développement de la qualité, contribuant à l'établissement d'une culture de la qualité.

L'accréditation a pour objet les filières de formation postgrade menant au titre postgrade fédéral en psychothérapie, psychologie des enfants et des adolescents, psychologie clinique, neuropsychologie et psychologie de la santé.

L'accréditation a pour but de vérifier si les filières respectent les exigences légales. Ainsi, la procédure doit répondre avant tout à la question suivante: la filière permet-elle aux étudiants d'atteindre les objectifs fixés dans la loi?²

La LPsy définit les exigences applicables aux filières de formation postgrade des professions de la psychologie, qui doivent être accréditées.

Ces exigences sont définies sous la forme de critères d'accréditation³. L'un de ces critères vise les objectifs de formation postgrade et notamment les compétences à acquérir⁴. Afin de concrétiser l'examen de ces objectifs le DFI / l'OFSP, en collaboration avec l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) et après consultation d'experts du domaine des professions de la psychologie, a développé des standards de qualité⁵. Ces standards de qualité sont subdivisés en six domaines: mission / objectifs, conditions cadres, contenus, étudiants, formateurs, assurance qualité / évaluation.

Les critères d'accréditation et les standards de qualité servent de base à l'analyse de la filière de formation postgrade par l'organisation responsable (autoévaluation) et sont contrôlés par des experts indépendants (évaluation externe). Pour que la décision d'accréditation soit positive, il faut que les standards de qualité soient globalement atteints et que chaque critère d'accréditation soit atteint ou en majeure partie atteint, la mise en œuvre de la (des) charges(s) permettant d'atteindre entièrement le critère. Un seul critère non atteint mène au refus de l'accréditation.

¹ Art. 11 ss, art. 34 et 35, art. 49 LPsy

² Art. 5 LPsy

³ Art. 13 LPsy

⁴ Art. 13 al 1 let b LPsy

⁵ Ordonnance du DFI concernant l'étendue et l'accréditation des filières de formation postgrade des professions de la psychologie;

Contenu

Introduction	2
1 Procédure.....	1
1.1 Commission d'experts	1
1.2 Calendrier	1
1.3 Rapport d'autoévaluation.....	2
1.4 Visite sur place	2
1.5 Formation postgrade en psychothérapie systémique.....	3
2 Evaluation externe par la commission d'experts (Rapport des experts)	5
2.1 Examen des standards de qualité	5
Domaine 1 – Mission et objectifs	5
Domaine 2 – Conditions cadre de la formation postgrade	7
Domaine 3 – Contenus de la formation	12
Domaine 4 – Etudiants	23
Domaine 5 – Formateurs	24
Domaine 6 – Assurance qualité et évaluation.....	26
2.2 Examen des critères d'accréditation (Art. 13 al 1).....	28
2.3 Profil des forces et faiblesses de la filière «Psychothérapie systémique»	31
3 Prise de position.....	33
3.1 Prise de position de l'organisation responsable Université de Lausanne	33
3.2 Réaction de la commission d'experts sur la prise de position de l'UNIL	33
4 Conclusion et requête d'accréditation de la commission d'experts.....	33
5 Annexes	33

Le langage épïcène n'étant pas utilisé dans ce rapport, il est précisé que toute désignation des personnes, statuts ou fonctions s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

1 Procédure

L'organisation responsable Université de Lausanne (UNIL) a déposé le 22 mars 2016 une demande d'accréditation ainsi que son rapport d'autoévaluation auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Département fédéral de l'intérieur (DFI).

L'Université de Lausanne aspire à la reconnaissance de sa filière de formation postgrade pour l'attribution du titre postgrade fédéral en psychothérapie. L'OFSP a examiné formellement la demande d'accréditation ainsi que le rapport d'autoévaluation et a constaté que ceux-ci correspondaient aux exigences formelles. Le 19 avril 2016, l'OFSP a informé l'Université de Lausanne que la demande d'accréditation a été transmise à l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), afin d'entamer la phase d'évaluation externe.

La séance d'ouverture de l'évaluation externe de la Formation postgrade en psychothérapie s'est tenue le 25 mai 2016. Lors de cette séance, l'AAQ a présenté une «long liste» des experts et fixé la date de la visite sur place.

1.1 Commission d'experts

La commission d'experts a été constituée sur la base d'une liste de présélection (liste longue) contenant 18 noms. Cette liste longue, qui a été approuvée par le Conseil suisse d'accréditation le 16 septembre 2016, a été discutée avec l'UNIL. L'AAQ a constitué la commission d'experts et communiqué sa composition par écrit à l'UNIL le 13 septembre 2016.

La commission d'experts est constituée des personnes suivantes (ordre alphabétique):

- Pr Franco Cavallo, diplômé en pédopsychiatrie, Dipartimento di Scienze della Sanità Pubblica e Pediatriche, Università degli studi di Torino (Italie);
- Dr Muriel Meynckens, pédopsychiatre et thérapeute systémique, responsable du Centre de Formation et de Recherche en Systémique et thérapie familiale (CEFORES) du Centre Chapelle-aux-Champs (Belgique);
- Dr Daniel Regli, psychologue, psychothérapeute, enseignant et coordinateur pour la filière MAS Psychothérapie Berne.

1.2 Calendrier

22.03.2016	Demande d'accréditation et dépôt du rapport d'autoévaluation
19.04.2016	Examen formel par l'OFSP
25.05.2016	Séance d'ouverture de la procédure d'accréditation
16.09.2016	Confirmation de la liste longue d'experts par le Conseil suisse d'accréditation
11-12.10.2016	Visite sur place
29.12.2016	1 ^{ère} version du rapport d'évaluation externe
07.02.2017	Prise de position de l'Université de Lausanne
15.02.2017	Version définitive du rapport d'évaluation externe
24.03.2017	Approbation du rapport par le Conseil suisse d'accréditation
26.04.2017	Dépôt du dossier d'accréditation à l'OFSP/DFI

1.3 Rapport d'autoévaluation

L'Université de Lausanne a mis en place un groupe de pilotage pour la préparation du rapport d'autoévaluation. Ce groupe a été composé de huit personnes dont les deux responsables de la formation.

Le rapport d'autoévaluation est conforme aux exigences de forme et de contenu formulées par l'OFSP. Des annexes complètent le rapport.

Les membres de la commission d'experts ont formulé à l'Université de Lausanne les demandes suivantes:

- Accès aux articles scientifiques suivants:
 - Carr, A. (2014). The evidence base for family therapy and systemic interventions for child-focused problems. *Journal of Family Therapy*, 36, 107–157.
 - Pinquart, M., Oslejsek, B., & Teubert, D. (2014). Efficacy of systemic therapy on adults with mental disorders: A meta-analysis. *Psychotherapy Research*, 26, 241-257.
 - Sexton, T. L., Datchi, C., Evans, L., LaFollette, J., & Wright, L. (2013). The effectiveness of couple and family-based clinical interventions. In M. Lambert (Ed.), *Bergin and Garfield's handbook of psychotherapy and behavior change* (pp. 587–639). Hoboken, NJ: Wiley & Sons.
- Exemples de mémoires de fin de CAS et de DAS, y compris l'évaluation de ceux-ci;
- Liste des formateurs/formatrices (aussi pour les cours théoriques) et superviseurs/indication du contenu délivré par chacun;
- Bibliographies et portefeuilles de lectures à l'usage des étudiants;
- Résultats de l'évaluation des cours;
- Accès à la plateforme moodle.

afin de compléter les informations nécessaires à la préparation de la visite sur place et de pouvoir se former une opinion globale sur la filière.

1.4 Visite sur place

La visite sur place s'est tenue les 11.10.2016 et 12.10.2016 (1,5 jour) dans les locaux de l'Université de Lausanne et du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne et Prilly. Durant ces 3 demi-journées, la commission d'experts a mené des entretiens avec toutes les parties prenantes de la filière, tenu des réunions internes et fourni un compte-rendu oral aux responsables de la filière et de l'organisation responsable. Un consensus a été trouvé au sein de la commission d'experts pour la rédaction du rapport d'évaluation externe et pour la requête d'accréditation.

Les discussions se sont déroulées dans un esprit d'ouverture et une atmosphère constructive, qui ont permis à la commission d'experts de se faire une opinion globale et approfondie de la filière Formation postgrade en psychothérapie systémique et de l'analyser à la lumière des standards de qualité et des critères d'accréditation (voir Chapitre 3 du présent rapport).

D'un point de vue organisationnel, la visite sur place était parfaitement organisée de la part de l'Université de Lausanne.

1.5 Formation postgrade en psychothérapie systémique

La formation actuelle s'est développée sur la base de la formation postgrade en systémique offerte par l'Unité d'Enseignement du Centre d'Etude de la Famille créée en 1977 par le professeur Luc Kaufmann, médecin directeur à l'hôpital psychiatrique de Cery à Lausanne. Reliée à un service clinique et au centre de recherche de Mme Elisabeth Fivaz, cette Unité a été rattachée en 1992 à l'Institut Universitaire de Psychothérapie du Département de Psychiatrie du CHUV (IUP, DP-CHUV). Lorsqu'elle se développe en CAS et DAS en 2007, elle est d'abord dirigée par le professeur Nicolas Duruz puis dès octobre 2008 par la Dre Alessandra Duc Marwood. Dès 2014, la Dre Alessandra Duc Marwood partage la présidence du cursus avec la professeure Joëlle Darwiche de l'Institut de Psychologie de l'Université de Lausanne.

La formation à la psychothérapie systémique propose aux psychologues souhaitant obtenir le titre fédéral de psychothérapeute une formation s'articulant sur la base d'un Certificate of Advanced Studies (CAS) et d'un Diploma of Advanced Studies (DAS). Le CAS offre une formation introductive aux principes et méthodes de base d'intervention systémique (Méthodes d'intervention et de thérapie d'orientation systémique, CAS) et le DAS une formation approfondie et spécialisée (Spécialisation en psychothérapie d'orientation systémique, DAS).

Un nouveau CAS commencera en novembre 2016, et se terminera en décembre 2018; un nouveau DAS démarrera en janvier 2017 et se terminera en décembre 2018. Le nombre maximum d'étudiants accepté par volée est de 32 pour le CAS et de 18 pour le DAS. Les CAS et DAS des 9 dernières années (2007-2016) comprenaient par volée 32 participants pour le CAS et 18 participants pour le DAS.

Le cursus de formation actuel obtient la reconnaissance de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP) le 26 juin 2010. Concrètement, cela signifie que les participants ayant terminé avec succès ce cursus reçoivent le titre psychologue spécialiste en psychothérapie FSP. Par la suite, le 1er avril 2013, la filière de formation «Formation postgrade en psychothérapie d'orientation systémique» de l'Unité d'Enseignement du Centre d'Etudes de la Famille (UE-CEF) a obtenu l'accréditation provisoire de la Confédération le 1er avril 2013. Durant la période d'accréditation provisoire, les dossiers des candidats qui souhaitent obtenir le titre fédéral de psychothérapeute sont examinés par la FARP (Formation des associations romandes et tessinoises des psychologues) puis validés par le Comité directeur du CAS et du DAS précités qui délivre le titre fédéral.

Le cursus de la filière de formation postgrade examiné dans le cadre de cette procédure d'accréditation a pour but de renforcer sa collaboration avec le cursus universitaire genevois de formation postgrade à la formation systémique (DAS en psychothérapie systémique à Genève), afin de proposer une offre de formation conjointe en 2018 visant notamment à renforcer les connaissances et les méthodes dans l'approche systémique. Cette offre portée par quatre partenaires (Université de Lausanne, Université de Genève, département de psychiatrie des Hôpitaux universitaires de Genève, département de psychiatrie du Centre hospitalier universitaire vaudois) permettra d'obtenir le titre de psychothérapeute fédéral en suivant un cursus complet de CAS et DAS ou sous forme d'un Master of Advanced Studies (MAS).

Le projet de collaboration précédemment décrit et en cours de réalisation a lieu dans le contexte organisationnel du Triangle Azur regroupant les Universités de Lausanne, Genève et Neuchâtel et, pour certains accords Fribourg. Au niveau des titres postgrades fédéraux réglementés dans le cadre de la loi sur les professions de la psychologie (LPsy), les partenaires du Triangle Azur ont décidé de placer les filières universitaires de formation postgrade pour le titre fédéral en psychothérapie sous la responsabilité de l'Université de Lausanne. Elles se présentent dorénavant sous l'appellation de „filières interuniversitaires romandes de formation



postgrade en psychothérapie (FPPT)“. Ceci a pour but de renforcer la cohésion au niveau romand de la politique de formation postgrade en psychothérapie dans chacune des trois approches de psychothérapie enseignée (systémique, psychanalytique et cognitivo-comportementale).

Afin de renforcer leurs synergies, les filières des trois approches ont décidé de constituer un pôle de coordination dont le but est triple: développer une offre commune d'enseignements théoriques et pratiques en matière de compétences génériques, adopter un système harmonisé et commun d'assurance qualité et d'évaluation des formateurs et des enseignements, bénéficier d'un soutien dans la conduite et le suivi du processus d'accréditation, ainsi que dans la promotion et la diffusion des offres de formation des filières.

2 Evaluation externe par la commission d'experts (Rapport des experts)

2.1 Examen des standards de qualité

Domaine 1 – Mission et objectifs

Standard 1.1 – Mission

- a. *La philosophie, les principes de base et le but de l'organisation responsable de la filière de formation postgrade (ci-après «organisation responsable») sont formulés dans une mission. Cette mission est publiée.*

La mission de l'Université de Lausanne, l'organisation responsable, est définie à l'article 2 de la loi sur l'Université de Lausanne et ses différents axes sont repris par l'article 2 du règlement de la Faculté des sciences sociales et politique et par l'article 1 du règlement de la Faculté de biologie et de médecine. La Faculté des sciences sociales et politiques a, en particulier, pour but de transmettre, d'approfondir et de développer l'enseignement et la recherche dans les domaines qui lui sont propres dont la psychologie et la psychothérapie font partie. Elle a également pour but de contribuer à la mise en place d'enseignements et de recherches transdisciplinaires.

La mission de l'organisation responsable de la filière de formation postgrade comprend des indications quant à sa philosophie, ses principes de base et son but. Ces éléments sont explicités dans une mission qui est publiée. Le lien existant entre la filière de formation postgrade et la mission de l'organisation responsable est plutôt faible mais cela s'explique par la nature de l'organisation responsable, l'Université de Lausanne, visant notamment un enseignement universel, non borné à la psychothérapie

En outre, la commission d'experts remarque que les informations relatives aux CAS et DAS (voir notamment le flyer CAS-DAS et le site Internet) semblent avantageusement contribuer à préciser et compléter la mission de l'organisation responsable. Toutefois, force est de constater qu'il n'y a pas d'informations spécifiques à la filière de formation permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade en psychothérapie en tant que telle, comme un tout. Par conséquent, la commission d'experts recommande d'élaborer et de publier une mission propre à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade en psychothérapie. Cela lui donnera une existence et une visibilité indépendamment des filières CAS et DAS.

Le standard est atteint.

Recommandation: La commission d'experts recommande d'élaborer une mission propre à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade.

- b. *Les axes principaux de la filière de formation postgrade découlent de la mission. Ils sont dûment motivés.*

Le rapport d'autoévaluation et les conversations menées notamment avec les responsables de la filière permettent d'établir que la formation vise à l'acquisition intégrée de connaissances et compétences dans trois domaines principaux: les connaissances théoriques, les compétences en termes de savoir-faire et le travail réflexif sur soi. Pour ce faire, la formation se fonde sur un cursus composé de deux parties: une formation de base (CAS) et une formation spécialisée en psychothérapie (DAS).

Le CAS vise à enseigner l'histoire de l'approche systémique, ses fondements épistémologiques et les étapes clés de son développement des années 1950 à nos jours ainsi que des notions essentielles concernant la théorie des systèmes. Parallèlement à cette formation théorique de

base, des ateliers expérientiels sont proposés aux participants afin de leur permettre d'expérimenter sur eux-mêmes et en groupe les outils thérapeutiques qui ont été enseignés.

La formation spécialisée à la psychothérapie (DAS) vise à premièrement approfondir les connaissances théoriques des diverses écoles et de leurs modèles d'intervention. Deuxièmement, elle vise à développer des compétences pour la conduite de psychothérapies en conduisant des entretiens avec des patients sous la supervision directe des formateurs. Troisièmement, elle vise à faire travailler les participants de manière réflexive sur leur identité et leur posture de thérapeute, leurs ressources et leurs fragilités.

Comme indiqué au standard 1.1a, la mission de l'organisation responsable n'est pas spécifique à la filière de formation postgrade. La mise en œuvre de la recommandation de la commission d'experts mentionnée sous le standard 1.1a devrait permettre de rendre l'existence de la filière de formation postgrade, ses spécificités et ses axes principaux plus visibles. Au-delà de cette considération, la commission estime que les axes principaux de la filière sont mentionnés et justifiés dans le rapport d'autoévaluation.

Le standard est atteint.

Standard 1.2 – Objectifs de la filière de formation postgrade

- a. Les différents objectifs d'apprentissage sont formulés et publiés. Leur contribution au but de la formation postgrade est précisée. Ils reprennent les objectifs de la formation postgrade fixés dans la loi sur les professions de la psychologie⁶.*

Les objectifs de formation sont formulés en correspondance avec les exigences de la LPsy (art. 5) et portent sur les trois axes principaux de la filière: les connaissances théoriques, les compétences en termes de savoir-faire et le travail réflexif sur soi. Tant le cursus du CAS que celui du DAS sont construits afin de permettre l'acquisition par les étudiants des objectifs d'apprentissage déployés autour de ces trois axes.

La commission d'experts constate que les différents objectifs d'apprentissage basés sur les prérequis de la loi sur les professions de la psychologie sont clairement formulés. Leur contribution au but de la formation est précisée de manière détaillée et publiée dans le flyer CAS-DAS et sur le site Internet.

En revanche, la commission constate que si les responsables de la formation sont tout à fait au clair quant aux objectifs d'apprentissage proposés et qu'ils les ont formulés par écrit, ceux-ci ne concernent pas explicitement la filière de formation postgrade mais le CAS et le DAS qui en constituent l'«ossature». A cet égard, il convient d'étendre l'application de la recommandation mentionnée sous le standard 1.1a: «élaborer et publier une mission et des objectifs propres à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade.»

Le standard est partiellement atteint.
--

Recommandation: La commission d'experts recommande d'élaborer et de publier une mission et des objectifs propres à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade.

- b. Les contenus de la formation ainsi que les formes d'apprentissage et d'enseignement découlent du but de la filière de formation postgrade et des objectifs d'apprentissage.*

⁶ Article 5 LPsy

Sur la base du but de la filière, qui est la transmission de la pratique psychothérapeutique systémique et des objectifs d'apprentissage cités précédemment (connaissances théoriques, savoir-faire et travail réflexif sur soi), la filière de formation postgrade propose des contenus de formation visant à la transmission tant d'une connaissance historique, scientifique que pratique de la systémique.

Le programme de formation est harmonisé afin de permettre aux étudiants de disposer de connaissances homogènes à propos de différentes écoles systémiques. Lors des espaces dédiés au savoir-faire, les formateurs soutiennent les étudiants dans le processus d'intégration des connaissances théoriques à la pratique, ainsi que dans la réflexion sur leur rôle de thérapeute.

Sur la base de ses analyses et des entretiens menés lors de la visite sur place, la commission d'experts estime que ce standard est atteint. L'ensemble des parties prenantes de la filière partage une vision commune du but de la filière postgrade et de ses objectifs d'apprentissage. Les différentes formes d'apprentissage sont appréciées et adaptées. Au niveau des contenus d'apprentissage, ceux-ci sont également conçus de manière pertinente. On peut ajouter que suite aux retours des participants, l'organisation des contenus a fait l'objet d'une réorganisation permettant plus de clarté et de facilité d'apprentissage pour les étudiants.

Le standard est atteint.

Domaine 2 – Conditions cadre de la formation postgrade

Standard 2.1 – Admission à la formation, durée et coûts

- a. *Les conditions d'admission à la formation postgrade ainsi que la durée des études sont réglementées conformément à la loi sur les professions de la psychologie⁷ et sont publiées.*

Les conditions d'admission relatives au cursus FSP en vigueur sont publiées. Elles exigent des candidats la possession d'une maîtrise universitaire (master ou licence en psychologie) avec option psychologie clinique ou d'un titre équivalent, ainsi qu'une pratique clinique permettant l'exercice d'une activité psychothérapeutique. Comme le cursus rend obligatoire le suivi et l'obtention du DAS de l'UNIL et en principe le suivi et l'obtention du CAS, les règlements de l'UNIL relatifs à ces deux diplômes s'appliquent également, notamment au point de vue des conditions d'admission, et sont aussi publiés. Il est à souligner que l'admission au DAS est restreinte aux médecins et psychologues possédant déjà une formation de base en systémique. Seuls les diplômés d'une haute école disposant d'un master en psychologie, disposant d'une pratique clinique permettant d'exercer une activité psychothérapeutique et ayant au minimum deux années d'expérience pratique sont admis à la formation en vue d'obtenir le titre postgrade.

Concrètement, les admissions aux cursus postgrades CAS et DAS se font sur dossier et sur entretien individuel. Dans un premier temps le dossier est examiné par le Comité directeur qui vérifie le respect des critères d'admission puis propose un entretien aux candidats. La motivation du candidat, son intérêt pour la dynamique de groupe et le travail sur soi, son engagement à oser aborder des dimensions plus intimes de son savoir-être sont évalués dans le cadre de cet entretien. Le Comité directeur prononce ensuite pour chaque dossier l'admission définitive, l'admission sous condition(s) ou le cas échéant, un refus. Les précisions relatives au parcours nécessaire à l'obtention du titre fédéral sont transmises lors de ces entretiens.

⁷ Articles 6 et 7 LPsy

Concrètement, le processus d'admission au cursus postgrade nécessaire à l'obtention du titre fédéral commence par l'envoi d'un dossier de candidature à la Formation des associations romandes et tessinoises des psychologues (FARP) dès son inscription au CAS mais au plus tard lors de l'inscription au DAS. Le dossier est examiné par la FARP qui vérifie le respect des conditions d'admission relatives au cursus FSP et propose au Comité directeur du CAS et du DAS l'acceptation ou le refus des candidatures. Les candidats sont informés par courrier de la suite donnée à leur postulation.

Toutefois, l'organisation responsable peut dispenser les candidats à la formation postgrade d'avoir obtenu le CAS de l'UNIL. Elle exige dans ce cas qu'ils aient déjà suivi une formation de base en systémique reconnue par le Comité directeur (CAS ou équivalent) et qu'ils puissent attester d'une pratique de psychothérapie clairement identifiée, y compris avec au minimum deux thérapies de couple et deux thérapies de famille pendant la durée de la formation.

Les exigences en matière de prérequis sur les psychopathologies et la psychologie clinique ne sont actuellement pas précisées mais l'organisation responsable pratique les mêmes exigences que le règlement du cursus modulaire de la FSP, à savoir au moins 12 ECTS acquis durant les études prégraduées ou une équivalence d'au moins 120 heures.

En matière de durée des études, les durées réglementaires et maximales du CAS et du DAS sont réglées dans leur règlement respectif. La durée de la formation totale est d'au moins 4 ans et au maximum 6 ans. Une possibilité de prolongation de la formation d'une année est octroyée d'office à la demande des candidats. La possibilité d'octroyer une deuxième année de prolongation existe pour des situations spécifiques (temps partiels, interruption momentanée de la formation pour cas de maladie ou de congé maternité etc.).

En conclusion, les conditions d'admission à la formation postgrade sont presque réglementées conformément à la loi sur les professions de la psychologie. Le prérequis d'une formation de base suffisante en psychologie clinique et en psychopathologie est tenu en compte et des mesures sont prises pour faciliter la concrétisation de cet aspect de la LPsy. La commission d'experts relève néanmoins que selon le site Web de la FARP, la qualité de membre de la FSP est, dans le cadre du cursus actuel accrédité à titre provisoire, un prérequis à l'obtention du titre de spécialisation, respectivement du titre de psychothérapeute reconnu par la loi fédérale. Cette condition d'obtention, assimilable à une condition d'admission à la filière de formation postgrade est non conforme à l'article 7 alinéa 3 de la LPsy. Par conséquent, la commission d'experts rappelle que l'Université de Lausanne qui à partir de 2018 devrait être responsable de la filière de formation postgrade en vue d'obtenir le titre fédéral de psychothérapeute ne doit pas exiger comme condition d'admission le prérequis de la qualité de membre d'une association professionnelle dans son règlement.

S'intéressant aux critères utilisés lors de l'évaluation de l'entretien en vue de l'admission aux CAS et DAS, la commission d'experts a constaté que ceux-ci n'étaient pas clairement déterminés et suggère de les déterminer à l'interne.

Au niveau de la publication, la commission d'experts relève que les règlements relatifs aux conditions d'admission au CAS, DAS et à la formation postgrade sont bien publiés en version papier et sur l'Intranet mais ne sont pas consultables directement sur le site Internet.

La durée des études est conforme à la loi sur les professions de la psychologie. Les informations relatives à la durée des études sont bien publiées en version papier mais ne sont pas consultables directement sur le site Internet, ce qui pourrait être utile pour les candidats potentiels à la formation. En outre, une information correspondant à la durée intégrale de la formation postgrade, n'est pas disponible.

Une analyse plus globale de la situation en comparaison au standard établi qu'actuellement l'admission à la filière de formation postgrade a lieu en parallèle à ladite formation et de manière préalable à celle-ci. Cette spécificité est certainement liée à la nature du cursus FSP proposé par l'UNIL. Néanmoins, dans l'optique d'une filière de formation jouissant d'une existence propre (voir standard 2.2), la commission d'experts recommande d'établir une procédure d'admission propre à la filière de formation postgrade en vue d'obtenir le titre fédéral de psychothérapeute, ayant lieu préalablement au début desdites études postgrades.

Le standard est partiellement atteint.

Recommandations:

La commission d'experts recommande de publier les conditions d'admission à la formation postgrade sur son site Internet.

La commission d'experts recommande de publier la durée intégrale de la formation postgrade sur papier et sur son site Internet.

La commission d'experts recommande d'établir une procédure d'admission propre à la filière de formation postgrade en vue d'obtenir le titre fédéral de psychothérapeute, ayant lieu préalablement au début desdites études postgrades.

b. Le coût total minimum à escompter pour la formation postgrade est indiqué de manière transparente et publié. Il est inventorié de manière détaillée.

Le coût total pour le CAS et pour le DAS est indiqué dans le flyer: Frs 7600.- pour le CAS et Frs 11'950.- pour le DAS. Il est précisé ce que le montant d'inscription couvre ou non (p.ex. les 50 heures de supervision durant le CAS sont à charge du candidat) et le fait que pour les psychologues souhaitant obtenir le titre fédéral, un certain nombre d'heures devront être ajoutées, engendrant des frais supplémentaires.

Par conséquent, une information relative aux coûts est à disposition des candidats potentiels et des participants à la filière. Cependant, il n'existe aucune information ou estimation des coûts globaux pour l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie. Par conséquent, la commission d'experts formule la charge suivante sous le critère b): L'Université de Lausanne publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.

Le standard est partiellement atteint.

Charge 1: L'Université de Lausanne publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.

Standard 2.2 – Organisation

a. Les différentes responsabilités, les fonctions et processus inhérents à la filière de formation postgrade sont clairement établis; les milieux concernés, notamment les étudiants, ont accès aux informations y relative.

L'Institut Universitaire de Psychothérapie est l'organisateur du cursus via le Comité directeur du CAS et DAS en systémique soutenu par le Comité de formation. La composition, l'organisation et les compétences des deux Comités sont décrites dans les règlements d'études du CAS et du DAS. Les noms des personnes membres de ces deux Comités ainsi que leur fonction sont présentés dans le flyer CAS-DAS. Par souci de clarté, Il faut préciser qu'il existe un seul Comité directeur et un seul Comité de formation.

Le Comité directeur a notamment pour responsabilité d'assurer le suivi de la formation, de discuter et entériner les décisions concernant d'éventuelles modifications de son contenu, d'organiser les évaluations des enseignements, d'organiser les entretiens de sélection et de valider les admissions, de prendre position sur toute question liée au suivi des candidats, de sélectionner les enseignants, de mettre fin à leur mandat s'ils ne satisfont pas aux exigences de la formation, de développer des liens avec les partenaires (p.ex. DAS genevois), de réfléchir et prendre position sur les projets futurs (notamment la création d'un MAS en systémique), de gérer le budget, etc. Le Comité directeur intègre différents types de parties prenantes de la formation dont les employeurs, mais il n'intègre pas des représentants des étudiants.

Le Comité de formation a notamment pour responsabilité de préparer et analyser les évaluations des enseignements, de proposer des modifications de contenus ou d'options pédagogiques, d'élaborer les grilles de correction des mémoires et d'évaluation des soutenances orales, de proposer des intervenants et conférenciers pour les journées théoriques, d'assurer un nombre suffisant de formateurs et leur relève. Les membres du Comité de formation sont les deux co-présidentes de la filière ainsi que les formateurs et superviseurs principaux de la formation.

La Formation Continue UNIL-EPFL assume les tâches de gestion académique et administrative liées au programme en collaboration avec le coordinateur du programme (organisation et gestion du programme d'études). Le coordinateur du programme, en principe un participant à la formation, assure la mise en œuvre des décisions et assure le suivi logistique et administratif du programme de la formation.

En conclusion, les différentes responsabilités, les fonctions et les processus inhérents à la filière de formation postgrade sont fixés. Le fait que les deux Comités soient compétents pour le CAS et pour le DAS est appréciable et apprécié. Toutefois, un règlement stipulant clairement le fonctionnement, dont l'attribution des responsabilités, de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doit être édicté, à l'instar des règlements existants pour le CAS et le DAS. Dans ce sens, la commission d'experts formule la recommandation d'une charge saisie sous le critère b): Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, l'Université de Lausanne. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.

Le standard est partiellement atteint.

Charge 2: Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, l'Université de Lausanne. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.

b. Les différents rôles et fonctions des différents formateurs⁸ au sein de la filière de formation postgrade sont définis et délimités de façon appropriée⁹.

⁸ enseignants, superviseurs et psychothérapeutes formateurs

⁹ La séparation des rôles et des fonctions doit notamment permettre d'éviter que toutes les heures de supervision et d'expérience thérapeutique personnelle soient effectuées auprès de la même personne.

Le rapport d'autoévaluation et les rencontres notamment avec les étudiants ont permis de constater que les différents rôles et fonctions des formateurs sont définis et délimités de manière appropriée.

En effet, le superviseur que doit choisir le participant dans le cadre de la supervision individuelle ne peut pas faire partie de l'équipe des formateurs expérimentés et doit être avalisé par la filière qui propose une liste de superviseurs répondant aux critères exigés pour la formation des psychologues à la psychothérapie. Les étudiants peuvent néanmoins choisir un superviseur non présent sur la liste mais celui-ci devra alors être avalisé par le Comité de formation.

Au niveau de la supervision en groupe, les responsables de la filière répartissent les étudiants entre deux groupes supervisés chacun par un superviseur. Le fait de ne pas pouvoir choisir leur superviseur semble convenir aux étudiants qui rapportent un seul cas de difficultés relationnelles entre participants à l'intérieur d'un groupe et pour lesquels une solution a pu être trouvée. En outre, les deux groupes de supervision comprennent également pour chaque participant un autre participant jouant un rôle d'"ange gardien".

Le psychothérapeute choisi pour l'expérience personnelle individuelle ne peut pas être impliqué dans la formation. Les 100 unités d'expérience personnelle restantes et données dans un setting de groupe ont lieu dans le cadre des journées expérientielles du CAS et sont données par quatre formateurs recrutés par le Comité de formation (sous l'aval du Comité directeur).

Des réunions annuelles où tous les formateurs sont invités et auxquelles la majorité participe permettent également de reprendre la question de la définition et de la délimitation de leurs rôles et de leurs fonctions.

Les différents entretiens menés, notamment celui avec les étudiants, semblent indiquer que l'attention accordée aux problématiques de délimitation et de séparation des rôles s'est développée lors des dernières années. Enfin, le nombre relativement restreint de formateurs ne semble également pas poser de difficultés pour les étudiants qui apprécient le cursus. Pour conclure, la commission d'experts estime donc que la confidentialité et la sécurité des espaces d'apprentissages sont garantis.

Le standard est atteint.

Standard 2.3 – Ressources

- a. *L'organisation responsable garantit que les ressources financières, humaines et techniques permettent de dispenser l'intégralité de la formation conformément aux normes de qualité et aux objectifs à atteindre.*

L'Université de Lausanne, en tant qu'organisation responsable, applique une politique d'autofinancement intégral des formations continues qui sont organisées en son sein. Elle oblige le Comité directeur, par le biais des règlements d'études d'assurer un équilibre financier et de ne démarrer les formations que si celles-ci ne sont pas déficitaires. En outre, l'UNIL garantit que toute édition d'une formation postgrade en psychothérapie qui a été démarrée sera conduite à son terme, même s'il s'avère qu'en cours de route elle se révèle déficitaire et que le Comité directeur décide de mettre fin à l'offre d'un cursus complet.

Les ressources humaines sont suffisamment dotées et un système de relève est existant.

Les ressources techniques sont existantes, parfaitement suffisantes et garanties par l'organisation responsable.

Le standard est atteint.

- b. *L'équipement technique dans les établissements de formation postgrade est adapté aux exigences actuelles. Il permet le recours à différentes formes d'enseignement et d'apprentissage.*¹⁰

Les enseignements sont dispensés dans des locaux adaptés situés au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV, Département de psychiatrie) et au sein du campus universitaire, y compris dans des salles à la Formation Continue UNIL-EPFL (FCUE). Les locaux sont équipés de tout le matériel nécessaire à l'enseignement (ordinateurs, beamers, haut-parleurs pour présentation de films de thérapies, etc.). Par ailleurs, la taille des locaux et leur nombre permet de passer d'un enseignement théorique ex cathedra à des salles plus petites pour les moments expérientiels, les supervisions de groupe et les ateliers thérapeutiques. Pour ces derniers, une salle avec miroir sans tain est à disposition, ce qui permet le déroulement de supervisions de thérapies en direct. Des équipements vidéos récents permettent également de filmer les entretiens.

Les locaux sont appropriés pour différentes tailles de groupe, adaptables à de petits groupes de discussion ou à des jeux de rôle et des séminaires comportant plus de participants. Le standard est par conséquent atteint.

Le standard est atteint.

Domaine 3 – Contenus de la formation

Standard 3.1 – Principes

- a. *La formation postgrade transmet des connaissances et un savoir-faire étendus, scientifiquement et empiriquement fondés, et applicables au traitement psychothérapeutique d'un large éventail de troubles ou maladies psychiques.*

Dans le cadre du CAS d'une part, les écoles principales de thérapie systémique sont enseignées lors de modules théoriques en première année. En deuxième année, l'application de ces connaissances à des champs cliniques est abordée lors de modules spécifiques: ces modules sont centrés sur différentes pathologies psychiatriques de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte et de l'âge avancé ainsi que sur différentes problématiques cliniques, comme les dépendances, la violence intra-familiale, la migration et les pathologies associées.

Dans le cadre du DAS, les journées théoriques permettent d'approfondir le lien entre connaissances théoriques et application à différents domaines cliniques: dans ce contexte, les étudiants travaillent des questions diverses comme "Sexualité et psychothérapie", "Spiritualité et psychothérapie", "Attachement et gestion des émotions au fil de la vie", etc. Lors des journées expérientielles (travail sur le savoir-faire du thérapeute) et lors des supervisions en groupe, les situations cliniques amenées par les participants sont analysées à la lumière des contenus théoriques enseignés dans le cursus. Finalement, les étudiants suivent un atelier psychothérapeutique par an sur le lieu de pratique des formateurs et en leur présence: ces ateliers comprennent 40 heures et 1 à 3 thérapies de couple/famille. Les étudiants sont ainsi amenés à développer des savoir-faire à propos de différentes problématiques et contextes d'intervention: thérapies brèves de couple et de famille, interventions de crise avec les familles d'adolescents hospitalisés, consultations en cabinet privé, etc.

Dans le cadre de la formation, les intervenants présentent des connaissances théoriques et empiriques récentes dans leurs domaines d'expertise. Par ailleurs, la formation bénéficie du fait qu'une partie des membres des Comités de formation et directeur mènent ou participent à des

¹⁰ p. ex., possibilité de filmer des jeux de rôles et des séances de thérapie

projets de recherche dans le champ de la clinique des couples et des familles (p.ex. comme thérapeutes dont la pratique est évaluée dans un essai contrôlé randomisé, projet FNS).

La psychothérapie d'orientation systémique est une méthode étayée par une importante littérature empirique, ayant démontré son efficacité et son efficacité. Plusieurs facteurs d'ordre thérapeutique et socioculturel ont favorisé l'émergence de la psychothérapie d'orientation systémique dans les années 50. Parmi ceux-ci, on peut relever en particulier l'élargissement progressif de l'espace thérapeutique au départ purement individuel et l'influence des recherches aux USA sur la communication autour de G. Bateson (entre 1945 et 1970), intégrant les apports de la cybernétique, de la théorie générale des systèmes et des sciences anthropologiques et sociales.

Les responsables de la filière ont expliqué dans le rapport d'autoévaluation et lors de la visite sur place qu'il est difficile d'intégrer les connaissances empiriques à la pratique systémique, d'une manière qui soit pertinente pour la formation des futurs psychothérapeutes. Le décalage entre exigences méthodologiques pour la recherche et réalité de la pratique clinique a conduit leur champ à disposer d'une large validation empirique pour certains modèles d'intervention (thérapie de famille multi-dimensionnelle, MDFT; thérapie de famille stratégique brève, BSFT; thérapie de famille fonctionnelle, FFT; thérapie de famille multisystémique, MST) qui ne sont que peu utilisés en Suisse et d'une faible validation empirique voire d'aucune validation empirique pour d'autres modèles fréquemment utilisés dans les institutions en Suisse-Romande.

Pour pallier à cette difficulté et rendre le lien entre clinique et recherche plus vivant, les responsables de la filière valorisent d'une part les collaborations entre cliniciens et chercheurs au sein des Comités responsables de la filière et d'autre part les enseignements par des formateurs qui, soit conduisent eux-mêmes des recherches cliniques, soit collaborent avec des équipes de recherche. En plus de ces mesures, la filière invite des chercheurs à présenter leur expertise scientifique dans différents domaines cliniques pertinents pour les participants. Finalement, les étudiants sont encouragés à participer à des protocoles de recherche.

Le standard est atteint.

b. Les contenus de la formation postgrade correspondent aux connaissances scientifiques actuelles dans la spécialité.

Comme mentionné précédemment, la formation bénéficie du fait qu'une partie des membres des Comités de formation et directeur mènent ou participent à des projets de recherche. Ces projets sont menés en collaboration avec plusieurs partenaires, comme l'Institut Universitaire de Psychothérapie du DP-CHUV, le Centre d'Etude de la Famille (CEF) et les Boréales au DP-CHUV, l'Institut de Psychologie de l'Université de Lausanne, la Fondation Profa à Lausanne et le Centre de Recherches Familiales et Systémiques (CERFASY) à Neuchâtel. Ils ont été développés en collaboration avec des partenaires nationaux ou internationaux (p.ex. Prof. Nicolas Favez, FPSE, Genève; Prof. J. McHale, Prof. S. Shoppe-Sullivan et Prof. M. E. Feinberg aux USA pour le projet FNS sur l'Intervention Systémique Brève Intégrative; Prof. R. Puzé, Québec pour le projet sur l'évaluation des familles). La méthodologie et les résultats de ces recherches sont transmis aux étudiants dans le cadre des journées théoriques du DAS.

L'ancrage universitaire de la formation et l'intérêt pour la recherche des responsables de la formation postgrade assure à la filière l'actualisation de ses contenus par l'intégration des nouveaux résultats de la recherche. Le regard critique posé par les responsables sur l'intégration pertinente des connaissances empiriques à la pratique systémique relève que la question de l'actualisation et de la validation des connaissances transmises font l'objet de réflexion de la part des responsables de la formation.

Le standard est atteint.

Standard 3.2 – Volets

- a. *La formation postgrade comprend les volets suivants: connaissances et savoir-faire (connaissances théoriques et pratiques), activité psychothérapeutique individuelle, supervision, expérience thérapeutique personnelle et pratique clinique.*

Le CAS comprend l'enseignement théorique et clinique, l'expérience personnelle et participative en groupe et la pratique clinique contrôlée.

Le DAS comprend la transmission de connaissances et savoir-faire (sous forme de journées théoriques; d'ateliers psychothérapeutiques et de groupes de travail sur le savoir-faire du thérapeute), des supervisions de groupe (80 heures) et une activité psychothérapeutique individuelle.

Par conséquent, la structure de la formation postgrade comprend l'ensemble des volets prévus par le standard 3.2a la LPsy.

Le standard est atteint.

- b. *L'étendue des volets de la formation postgrade sont composés comme suit¹¹:*

- *connaissances et savoir-faire: 500 unités au minimum*
- *activité psychothérapeutique individuelle: 500 unités au minimum; au moins 10 cas traités ou en cours de traitement, documentés, sous supervision*
- *supervision: 150 unités au minimum, dont 50 au moins en séances individuelles*
- *expérience thérapeutique personnelle: 100 unités au minimum, dont 50 au moins en séances individuelles*
- *unités supplémentaires de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle: 50 unités supplémentaires au minimum de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle, en fonction de l'orientation de la filière de formation postgrade*
- *pratique clinique¹²: deux ans à 100 % au minimum dans une institution psychosociale, dont un an au moins dans une institution ambulatoire ou stationnaire de soins psychothérapeutiques-psychiatriques¹³*

La formation de l'Université de Lausanne permet actuellement aux participants de disposer du nombre d'heures suivantes dans les volets suivants:

- *Connaissances et savoir-faire: Actuellement, le cursus prévoit 192 unités dans le cadre du CAS et 234 unités dans le cadre du DAS, soit un total de 426 unités. Cela représente un déficit de 74 unités par rapport au nombre d'unités prescrites. Néanmoins, à partir de 2018, ce sont 80 unités de cours en compétences génériques qui seront ajoutées au programme. Cela permettra alors d'atteindre 506 unités de cours «connaissances et savoir-faire» ce qui sera suffisant à condition que les étudiants suivent les cours avec un taux de présence de près de 100%.*

¹¹ Une unité comprend 45 minutes au moins.

¹² cf. 3.7.a

¹³ En cas d'emploi à temps partiel, la pratique clinique est prolongée en conséquence.

- Activité psychothérapeutique individuelle: Actuellement, le cursus prévoit 150 unités dans le cadre du CAS et 250 unités dans le cadre du DAS, soit un total de 400 unités. Cela représente un déficit de 100 unités par rapport au nombre d'unités prescrites.
- Supervision: Actuellement, le cursus prévoit 50 unités dans le cadre du CAS et 80 dans le cadre du DAS, soit au total 130 unités. Cela représente un déficit de 20 unités par rapport au nombre d'unités prescrites.
- Expérience thérapeutique personnelle: Actuellement, le cursus prévoit 100 unités d'expérience thérapeutique personnelle dans le cadre du CAS. Ces unités sont données dans un setting de groupe. Par conséquent, cela représente un déficit de 50 unités d'expérience personnelle effectuée dans un setting individuel, par rapport au nombre d'unités prescrites.
- Unités supplémentaires de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle: 50 des 100 unités d'expériences thérapeutique personnelle (en setting de groupe) citées précédemment permettent de satisfaire pleinement le nombre d'unités requis pour les unités supplémentaires de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle.
- Pratique clinique: Pour intégrer la formation de base (CAS), le candidat doit être au bénéfice d'un contrat de travail dans un service de soins psychosociaux, ambulatoire, hospitalier ou cabinet privé permettant une pratique clinique en tant que psychologue au sens large. Lors du passage à la formation spécialisée (DAS), une expérience pratique suffisante dans le domaine de la clinique doit être attestée: en lien avec les exigences pour l'obtention du titre fédéral, il est demandé aux participants d'effectuer deux ans à 100% dans une institution psychosociale, dont au moins un an dans une institution de soins psychiatriques.

Actuellement, les psychologues qui souhaitent obtenir le titre fédéral suivent l'intégralité du cursus DAS et en principe du CAS et doivent ajouter un certain nombre d'heures dans différents volets, selon les exigences de la LPsy, respectivement de la FSP selon les dispositions transitoires relatives à l'entrée en vigueur de la LPsy jusqu'au 31.3.2018. Il convient de relever à ce propos que les unités exigées pour les différents modules sont fixées en-deçà des exigences de la LPsy (par exemple 400 unités exigées par la FSP, respectivement 426 unités dispensées par l'UNIL pour le volet «connaissances et savoir-faire»).

La création du MAS conjoint avec la Faculté de médecine de l'Université de Genève pourrait permettre d'effectuer de légères modifications du nombre d'heures dans les différents volets. Pour la période transitoire, la filière a délégué à la Formation des Associations Romandes et tessinoises des Psychologues (FARP) la compétence d'évaluer les dossiers et de vérifier que les heures sont réalisées dans les différents volets.

Pour tous les éléments de la formation à l'exception des cours théoriques, une présence de 100% est requise. En cas d'absence, un certificat ou justificatif officiel est demandé. Toute absence fait l'objet d'un rattrapage selon des modalités explicitées dans les Règlements des rattrapages CAS et DAS. La présence minimum de 80% par le participant est requise pour la participation aux cours théoriques. La commission d'experts remarque que ce dernier taux de présence minimum est, dans le cadre du cursus d'une filière postgrade permettant l'obtention d'un titre postgrade fédéral en psychothérapie, acceptable si et seulement si ce taux permet d'atteindre le minimum de 500 unités de cours «connaissances et savoir-faire» exigées au minimum.

Etant donné que les nombres minimaux d'unités exigés actuellement dans la période transitoire sont fixés à des niveaux plus bas que ceux exigés par la LPsy et le taux de présence minimum fixé actuellement, la commission d'experts recommande de formuler la charge suivante saisie sous le critère e): L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy.

Le standard est partiellement atteint.

Charge 3: L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy.

Standard 3.3 – Connaissances et savoir-faire

- a. *La formation postgrade transmet des connaissances étendues sur au moins un modèle compréhensif, théoriquement et empiriquement fondé, du psychisme et de son fonctionnement, de la genèse et de l'évolution des troubles ou des maladies psychiques, ainsi que du processus de transformation psychothérapeutique.*

La formation basée sur le modèle systémique permet d'acquérir des connaissances étendues sur ce modèle de compréhension du fonctionnement psychique, de la genèse et l'évolution des troubles ou des maladies psychiques ainsi que des savoir-faire concernant les méthodes d'interventions spécifiques à cette approche.

En systémique, les comportements dysfonctionnels ou pathologiques sont compris dans leur dimension communicationnelle. Leur sens est dégagé si l'on décode l'ensemble des interactions et le contexte de significations à l'intérieur desquels ils apparaissent. Les comportements sont considérés fonctionnels lorsqu'ils contribuent au processus d'autonomisation de l'individu, en lien avec l'évolution et la différenciation de ses systèmes d'appartenance ; ils seront considérés comme pathologiques lorsqu'ils empêchent, par la répétition, l'autonomisation de l'individu, en contribuant au maintien non évolutif des systèmes d'appartenance.

En première année de CAS les cours théoriques abordent huit écoles systémiques, d'un point de vue théorique. Pour chacune d'entre elles, les étudiants sont introduits au modèle spécifique de compréhension du fonctionnement psychique de l'individu dans son contexte de vie, ainsi qu'à la formulation d'hypothèses sur les problèmes cliniques. Ils abordent aussi, pour chacune de ces écoles, la position spécifique du thérapeute, les techniques thérapeutiques et le processus de soin. En deuxième année de CAS, ces connaissances sont reprises en les confrontant cette fois aux difficultés et questions spécifiques qui apparaissent en fonction du stade de vie des patients (p.ex. problématiques particulières de l'enfance, de l'âge adulte, du couple, de la famille, de l'âge avancé). Les intervenants sont des spécialistes de ces domaines, ce qui permet un enseignement pointu sur ces thématiques. Lors des journées expérientielles, les participants travaillent sur eux-mêmes et sur leurs contextes de vie, à l'aide des formateurs et du groupe : cela leur permet d'expérimenter sur eux-mêmes l'impact des outils systémiques ainsi que de prendre conscience des répercussions de dynamiques communicationnelles sur la santé psychique.

Au cours du DAS, un approfondissement de ces connaissances est offert dans les supervisions, dans la pratique de thérapies en direct ("Ateliers thérapeutiques") et dans les journées expérientielles ("Travail sur le savoir-faire du thérapeute"). Les journées théoriques du DAS comportent des moments de jeu de rôle ou de travail personnel pour permettre la mise en application des connaissances théoriques enseignées.

Ces dernières années, l'approche systémique a évolué en intégrant toujours davantage les connaissances d'autres disciplines comme les neurosciences, la recherche développementale ou le multiculturalisme. Les enseignements sont empreints de cette évolution, les formateurs transmettant leurs connaissances sur ces sujets. Au niveau de la recherche, plusieurs recherches tendent à prouver l'efficacité et l'efficacé des traitements de couple et de famille (p.ex. Pinquart, Oslejsek, & Teubert, 2014). Cependant, ces connaissances sont souvent peu éclairantes pour les cliniciens du fait du décalage souvent décrit, entre d'une part les résultats obtenus dans des conditions expérimentales, contrôlées, et d'autre part, la réalité clinique ou la

théorie systémique. En effet, les concepts théoriques guidant les interventions sur les processus narratifs et relationnels en systémique sont difficiles à opérationnaliser, de même que l'explicitation pas à pas des stratégies thérapeutiques utilisées (Darwiche & Favez, 2016).

Le standard est atteint.

b. La formation postgrade permet d'acquérir des connaissances pratiques étendues, en particulier dans les domaines suivants:

- *clarification du mandat thérapeutique*
- *indication et planification du traitement*
- *diagnostic et procédures de diagnostic*
- *exploration, entretien thérapeutique*
- *stratégies et techniques de traitement*
- *gestion de la relation thérapeutique*
- *évaluation du déroulement du traitement*

Ces différents domaines sont travaillés de manière transversale dans le cursus complet.

"Clarification du mandat thérapeutique": cette question est abordée dans les modules théoriques des CAS et DAS, dans les supervisions, les groupes expérientiels et de savoir-faire thérapeutique ainsi que dans les ateliers psychothérapeutiques.

"Indication et planification du traitement": ces aspects sont enseignés pour chacune des huit écoles systémiques, ainsi que pour chacune des pathologies ou problématiques cliniques enseignées dans le cursus. La question des indications et contre-indications à la psychothérapie systémique sont enseignées lors des cours sur les diverses écoles, de même que la question de l'indication plus générale à une psychothérapie, un travail en réseau ou à une intervention médicale, qui est enseignée dans les cours théoriques de deuxième année. Ces questions sont également abordées en lien avec les situations cliniques, dans le cadre de plusieurs espaces de formation du DAS.

"Diagnostic et procédures diagnostic": le diagnostic du fonctionnement familial est abordé lors des cours théoriques de la première année du CAS en lien avec chaque école enseignée. Le diagnostic médical est abordé dans les cours théoriques de la deuxième année du CAS: une introduction sur le diagnostic (exemples: de toxicomanie, de démences séniles, de maltraitance) est suivie par la formulation d'hypothèses sur la genèse de la maladie. Finalement des modèles d'intervention, leurs indications et contre-indications sont présentés.

"Exploration, entretien thérapeutique": ces aspects sont enseignés dans tous les espaces des CAS et DAS sous forme de jeux de rôles, de thérapie en direct et de présentation d'entretiens filmés. Dans le cadre du DAS, il est exigé que tous les participants viennent au moins à deux reprises en supervision avec un enregistrement filmé d'un entretien. Lors des ateliers thérapeutiques tout le processus d'une prise en charge (premier entretien, évaluation du fonctionnement de la famille, identification d'une pathologie psychiatrique chez un ou plusieurs membres de la famille, hypothèses de compréhension de la genèse des problèmes, évaluation de la pertinence de tel ou tel type d'intervention, fin de la prise en charge) est vécu par les participants et les formateurs lors des séances de thérapie en direct.

"Stratégies et techniques de traitement": elles sont enseignées tant d'un point de vue théorique que pratique et éthique : après avoir intégré les bases théoriques des outils thérapeutiques systémiques, les participants expérimentent un certain nombre d'entre eux en groupe

expérientiel du CAS. Ils sont ensuite encouragés à poser l'indication de leur utilisation en thérapie, et à analyser cette expérience lors des supervisions. Lors du DAS, ces mêmes outils sont utilisés dans un travail groupal: ils permettent au groupe d'analyser la position de thérapeute de l'étudiant qui présente une situation.

"Gestion de la relation thérapeutique": cette dimension est abordée dans tous les espaces de formation. Chaque école conceptualise différemment la posture du thérapeute: lors des jeux de rôles, et dans les groupes expérientiels, les étudiants peuvent explorer ces différentes postures. Ensuite, ils sont encouragés à les tester en thérapie.

"Evaluation du déroulement du traitement": cet aspect est expérimenté dans tous les espaces des CAS et DAS; en particulier, les étudiants sont introduits à l'importance du feedback de la part des patients sur le processus thérapeutique et sur l'importance de la co-construction thérapeutique tout au long du traitement, qui permet un ajustement constant aux objectifs et attentes des patients.

La commission d'experts estime que la filière permet l'acquisition de connaissances pratiques étendues, en particulier dans les domaines visés par cette partie du standard.

Le standard est atteint.

c. Les éléments suivants font partie intégrante de la formation postgrade:

- *réflexion critique sur l'efficacité, la portée, les limites et les méthodes inhérentes au(x) modèle(s) de psychothérapie enseigné(s)*
- *transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques*
- *résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique*
- *transmission des connaissances fondamentales et réflexion sur les particularités de la psychothérapie avec différentes classes d'âge*
- *transmission des connaissances et réflexion sur les différents contextes démographiques, socio-économiques et culturels de la clientèle/patientèle et sur leur impact sur le traitement psychothérapeutique*
- *réflexion sur l'éthique professionnelle et les devoirs professionnels*
- *réflexion critique sur les questions d'ordre sociétal et éthique liées à la psychothérapie*
- *transmission des connaissances de base sur les systèmes juridique, social et sanitaire et leurs institution*

"Réflexion critique sur l'efficacité, la portée et les limites": ces connaissances sont enseignées dans le modules théoriques des CAS et DAS, en particulier dans la présentation des huit écoles systémiques, où la question de la portée, des limites et des champs d'application de chacune d'entre elle sont discutées. En particulier, les étudiants apprennent à distinguer la posture du thérapeute systémicien de première génération (1ère cybernétique), qui supposait une position d'expert seul agent de la guérison d'un patient de celle du thérapeute systémicien des développements ultérieurs de l'approche systémique (2ème cybernétique, post-modernisme), qui met en priorité l'ajustement aux patients et la co-construction du processus thérapeutique.

"Transmission des connaissances de base sur d'autres approches et méthodes": cet aspect n'est pas enseigné actuellement dans le cadre de cette formation postgrade. En revanche, la filière de formation a prévu intégré la transmission de ces connaissances de base sur les autres approches et méthodes à partir de 2018 par le biais de l'offre commune

d'enseignements théoriques et pratiques en matière de compétences génériques propre aux trois filières de psychothérapie de l'Université de Lausanne. Les entretiens menés par la commission d'experts montrent qu'il s'agit d'un réel projet disposant des ressources nécessaires humaines et matérielles suffisantes pour être mis sur pied en 2018.

"Résultats de la recherche en psychothérapie": cet aspect est abordé dans certains modules théoriques, comme l'introduction à l'Intervention Systémique Brève, la question de l'évaluation des familles, ou encore la présentation d'outils de recherche utiles pour la thérapie.

"Connaissances fondamentales et réflexion selon les classes d'âge": ces connaissances sont transmises lors des modules théoriques en deuxième année du CAS. De plus, les étudiants abordent ces connaissances lors des ateliers thérapeutiques et des supervisions : les étudiants travaillent en effet dans divers services et institutions, ce qui permet au groupe d'analyser des situations cliniques impliquant des patients de classes d'âge différentes.

"Connaissances sur les contextes démographiques, socio-économiques et culturels": un module de formation sur la migration est donné en deuxième année du CAS. Ce thème est par ailleurs abordé dans les journées expérientielles du CAS, à travers le travail sur les situations personnelles, les étudiants venant d'horizons culturels différents. Enfin, les journées sur les blasons familiaux, celles sur le cadre thérapeutique et celles sur le génogramme permettent également de travailler sur ces sujets.

"Réflexion sur l'éthique professionnelle et les devoirs professionnels": ces questions sont abordées par chaque école systémique, notamment en spécifiant pour chacune d'entre elles la posture du thérapeute. Elles sont aussi abordées dans la rédaction des mémoires (confidentialité, devoirs du thérapeute, etc.) et dans les espaces de supervision.

"Réflexion critique sur les questions d'ordre sociétal et éthique": la réflexion éthique est omniprésente dans la formation. Dès la première journée expérientielle du CAS, la question de la confidentialité, du respect, de l'espace psychique privé et de l'espace de partage sont abordés. Les questions sociétales et éthiques en lien avec la thérapie sont aussi abordées d'un point de vue plus théorique en deuxième année de CAS, en lien avec les pathologies ou les âges des patients, ainsi qu'en lien avec leur origine dans les cours sur la question de la migration.

"Connaissances de base sur les systèmes juridique, social et sanitaire": selon les volées, ces aspects sont abordés dans les modules théoriques en deuxième année de CAS. En particulier, un module sur le travail en réseau aborde plusieurs questions sociales, juridiques, sanitaires et institutionnelles. D'autres enseignements abordent ces thèmes comme ceux sur la migration, la violence intrafamiliale, la toxicomanie, et les pathologies psychiatriques nécessitant des hospitalisations.

La commission d'experts estime que le standard 3.3c est en grande partie atteint.

L'enseignement d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques fait encore défaut, mais les précisions apportées sur les mesures prises à ce sujet permettent à la commission d'experts de considérer ce standard comme étant atteint.

Le standard est atteint.

Standard 3.4 – Activité psychothérapeutique individuelle

- a. *L'organisation responsable veille à ce que, durant sa formation, chaque étudiant acquière suffisamment d'expérience psychothérapeutique pratique au contact de clients/patients présentant divers troubles ou pathologies. Elle formule les directives*

correspondantes, veille à leur respect et garantit que l'activité psychothérapeutique des étudiants est supervisée par des professionnels qualifiés.

Pour intégrer la formation de base (CAS), le candidat doit être au bénéfice d'un contrat de travail permettant une pratique clinique au sens large.

L'activité thérapeutique individuelle correspond à la conduite sous supervision systématique individuelle ou de groupe avec des clients/patients. Elle permet au candidat d'acquérir l'expérience pratique nécessaire pour une conduite autonome de psychothérapie dans cette orientation. Durant leur cursus, les candidats doivent effectuer au moins 400 heures de pratique psychothérapeutique, réparties de la façon suivante: 150 heures au niveau de la formation de base (CAS) et 250 heures au niveau de la formation spécialisée (DAS). Il figure dans les critères d'admission que les candidats doivent durant la formation disposer d'une pratique clinique permettant des interventions systémiques (CAS) ou des psychothérapies avec des couples et/ou des familles (DAS). La réalisation de ces psychothérapies sous supervision est vérifiée à la fin du CAS et à la fin du DAS. En outre, il est exigé par la filière que les candidats suivent au moins deux familles et deux couples.

Le candidat doit attester de son activité psychothérapeutique et du nombre de cas suivis au moyen d'attestations fournissant tous les renseignements utiles. L'attestation relative au nombre de cas doit également mentionner le type de population suivie afin de permettre le contrôle que l'exigence de 10 cas traités ou en cours de traitement, documentés et sous supervision soit bien remplie. Malgré le fait que les 10 cas soient attestés, la commission d'experts remarque qu'au moins les 10 cas pourraient faire l'objet d'une documentation plus concrète, tout en restant simple, basée par exemple sur des questionnaires avant et après la thérapie. Ce suivi permettrait de mettre en lumière les effets des thérapies et les progrès des étudiants.

Actuellement, une liste d'établissements n'est pas proposée aux étudiants pour leur activité psychothérapeutique individuelle mais le Comité directeur est compétent pour valider les établissements où les étudiants peuvent mener leur activité psychothérapeutique individuelle.

Les responsables de la formation relèvent cependant qu'il est difficile d'exiger des étudiants de pouvoir traiter des patients de tous les horizons alors que les places qu'ils peuvent trouver pour se former sont rares et que les services sont de plus en plus surspécialisés dans un domaine. Concrètement, il peut arriver que des étudiants soient amenés à travailler avec deux types de population ou deux grands groupes de pathologies.

L'organisation responsable prend au sérieux sa responsabilité de veiller à ce que, durant sa formation, chaque étudiant acquière l'expérience psychothérapeutique pratique suffisante. Comme indiqué précédemment, il se peut que des étudiants soient confrontés uniquement à deux grands groupes de pathologies en raison de la situation actuelle des activités économiques liées à la psychothérapie marquées par une spécialisation croissante et un marché du travail tendu. Dans ces circonstances, la commission d'experts estime que les patients pris en charge présentent bien diverses pathologies par opposition à une seule. Par conséquent, l'Université de Lausanne formule les directives correspondantes, veille à leur respect et garantit que l'activité psychothérapeutique des étudiants est supervisée par des professionnels qualifiés.

Le standard est atteint.

Recommandations:

La commission d'experts recommande de prendre des mesures favorisant à terme l'exposition des étudiants à un large spectre de troubles et de pathologies.

La commission d'experts recommande de mettre en place un système de documentation, reposant par exemple sur des questionnaires avant et après la thérapie, pour les 10 cas exigés par le standard 3.2b.

Standard 3.5 – Supervision

- a. *L'organisation responsable veille à ce que l'activité psychothérapeutique des étudiants soit supervisée régulièrement, à savoir, que leur travail soit analysé, encadré et surveillé. Elle garantit que des superviseurs qualifiés permettent aux étudiants de progresser par étapes, dans un cadre sûr.*

Pour les supervisions, les candidats au titre doivent recourir à des professionnels qualifiés, ayant leur titre FSP dans l'axe systémique depuis 5 ans minimum et ayant une pratique psychothérapeutique systémique. Pour les superviseurs médecins, il est exigé que le titre FMH et un diplôme en formation systémique aient été obtenus au minimum 5 ans avant la supervision. Une pratique dans le domaine est exigée. Les supervisions sont attestées par les superviseurs. Le justificatif rédigé par les superviseurs doit spécifier notamment l'orientation thérapeutique, le nombre d'heures, la durée des séances et le setting (individuel ou en groupe en précisant le nombre de participants).

50 heures de supervision sont programmées dans le cadre du CAS et 80 heures dans le cadre du DAS. Lors du CAS, les étudiants choisissent eux-mêmes leurs superviseurs sur une liste de superviseurs agréés. Les supervisions peuvent être suivies en individuel ou en groupe. Lors du DAS ils sont répartis en groupes de 4 ou 5 et suivent des supervisions avec des superviseurs choisis par le Comité de formation.

En dehors des deux programmes qu'ils ont suivis, les candidats au titre de psychothérapeute reconnu au niveau fédéral effectuent en complément au minimum 20 heures de supervision. En fonction du type de supervisions déjà effectuées (en individuel ou en groupe), ils complètent ces heures de manière à obtenir, sur le total des 150 heures requises, au minimum 50 heures de supervision individuelle.

Les responsables de la formation sont à même de suivre la contribution de la supervision à l'évolution des étudiants dans le cadre des échanges dans les groupes de formation. En outre, la défense des mémoires à la fin du CAS et du DAS permet également de vérifier l'apport de la supervision pour chaque étudiant.

Le contrôle du cadre dans lequel se déroule la supervision des activités psychothérapeutiques des étudiants est soigneusement effectué par l'organisation responsable. Celle-ci contrôle tant le fait que l'activité des étudiants fasse l'objet d'une supervision régulière conforme aux exigences selon la LPsy, que le fait que les superviseurs soient qualifiés et compétents.

Avant de conclure l'analyse de ce standard, il y a lieu d'ajouter une observation émanant des employeurs et témoignant de la fermeté de la filière à ne pas échanger des informations avec les employeurs des participants au cursus, et cela même pour des candidats vivant une situation professionnelle problématique, difficile ou conflictuelle. A ce point de vue, les employeurs souhaiteraient davantage d'échanges avec la filière considérant qu'ils portent la responsabilité médicale mais que la supervision est externe. La commission d'experts recommande à ce niveau-là de réfléchir avec les employeurs aux potentielles solutions afin de répondre à cette préoccupation, tout en étant attentif à la séparation des rôles.

Le standard est atteint.

Recommandation: La commission d'experts recommande de réfléchir avec les employeurs aux potentielles solutions afin de répondre à la préoccupation des employeurs d'avoir la possibilité d'avoir un contact avec la filière si nécessaire.

Standard 3.6 – Expérience thérapeutique personnelle

- a. *L'organisation responsable formule les objectifs de l'expérience thérapeutique personnelle ainsi que les conditions nécessaires à la réalisation de cette démarche. Elle veille à ce que cette démarche permette aux étudiants d'analyser leur vécu et leur comportement en vue de leur future profession de psychothérapeute, de développer leur personnalité et de mener une réflexion critique sur leur comportement relationnel.*

Pendant le CAS, le travail personnel en séances de groupe est réalisé dans le cadre des groupes expérientels. Ces groupes de 16 personnes maximum sont conduits par deux formateurs et se réunissent 14 journées sur les deux ans. Dans ces espaces, les participants sont invités à un travail réflexif sur leurs propres ressources et vulnérabilités, avec un accent porté sur le travail groupal, et sur les vécus et comportements personnels et relationnels. Cette expérience personnelle permet d'éprouver sur soi la méthode systémique et favorise simultanément la découverte de sa propre personnalité.

En dehors des CAS et sous sa responsabilité, le candidat doit pouvoir justifier d'un minimum 50 heures d'expérience personnelle en séances individuelles dans l'orientation systémique. Cette activité de formation organisée de façon autonome par le candidat doit satisfaire aux exigences formulées par la LPsy dans le choix de psychothérapeutes.

Les objectifs de l'organisation responsable par rapport à l'expérience thérapeutique personnelle sont clairement déterminés. Les conditions nécessaires à la réalisation de la démarche sont elles aussi parfaitement claires. La démarche s'inscrit strictement dans l'approche systémique. En organisant une partie de l'expérience thérapeutique personnelle, la filière de formation postgrade peut aisément veiller à l'intérêt de la démarche pour le développement de la personnalité des étudiants.

Le standard est atteint.

Standard 3.7 – Pratique Clinique

- a. *L'organisation responsable veille à ce que, durant sa formation, chaque étudiant puisse acquérir une large expérience clinique et psychothérapeutique au contact de clients/patients présentant divers troubles ou pathologies. Elle garantit que la pratique clinique est effectuée dans des institutions psychosociales ou psychothérapeutiques-psychiatriques appropriées¹⁴.*

Pour intégrer la formation de base (CAS), le candidat doit être au bénéfice d'un contrat de travail dans un service de soins psychosociaux, ambulatoire, hospitalier ou cabinet privé permettant une pratique clinique en tant que psychologue au sens large. Lors du passage à la formation spécialisée (DAS), une expérience pratique suffisante dans le domaine de la clinique doit être attestée: en lien avec les exigences pour l'obtention du titre fédéral, il est demandé aux participants d'effectuer deux ans à 100% dans une institution psychosociale, dont au moins un an dans une institution de soins psychiatriques (temps partiel au minimum de 40%).

Le candidat doit bénéficier d'un accompagnement professionnel de la part d'un supérieur hiérarchique (psychologue ou médecin psychiatre agréé) qui attestera de la pratique clinique réalisée sur son lieu de travail. Si un encadrement professionnel ne peut pas être fait sur le lieu de travail, ce rôle est effectué par un superviseur externe reconnu par la formation.

¹⁴ cf. 3.2.b

La pratique clinique doit pouvoir faire l'objet d'une validation sur la base d'un descriptif de l'activité soumis au Comité de formation, sous l'aval du Comité directeur, afin de garantir l'adéquation des institutions psychosociales ou psychothérapeutiques pour chaque participant. Le Comité de formation veille à ce que le cahier des charges permette de réaliser des activités de diagnostic et de psychothérapie auprès de patients variés et de troubles différents, et de collaborer avec plusieurs catégories professionnelles issues du milieu des soins.

Dans le cas de dossiers problématiques, le Comité de formation évalue au cas par cas les situations et peut accepter certaines exceptions par rapport au taux d'activité de minimum 40% ou à la pratique en délégation. L'évaluation de ces dossiers a toujours pour objet de contrôler que les exigences formulées dans ce standard soient bien remplies, même dans ces cas exceptionnels.

Par conséquent, la commission d'experts estime que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.

Domaine 4 – Etudiants

Standard 4.1 – Système d'évaluation

- a. *Le niveau et le développement des connaissances théoriques et pratiques ainsi que des compétences sociales des étudiants sont vérifiés et évalués par des procédures définies et transparentes. Les étudiants sont informés régulièrement du niveau de connaissances qu'ils ont atteint par rapport aux objectifs d'apprentissage.*

Un travail personnel écrit est exigé à la fin du CAS et à la fin du DAS, tous deux étant sanctionnés par une appréciation. Le travail personnel écrit est présenté par l'étudiant lors d'une défense en groupe de 4 étudiants. Chaque travail est lu par deux membres du Comité directeur, dont un des deux est également formateur ; ils sont également présents lors de la défense en groupe. Les attentes concernant le travail écrit sont transmises aux étudiants dès le début de la formation, de même que la procédure et les critères d'évaluation du travail écrit et de la présentation orale. Bien qu'elles soient fixées par écrit, les exigences relatives aux travaux de fin de CAS et de DAS sont relativement peu spécifiques. La commission d'experts recommande de développer davantage les exigences relatives aux travaux de fin de CAS et de DAS en se référant aux compétences exigées au standard 3.3b.

En outre, et de manière régulière dans le courant de la formation, les formateurs des groupes expérientiels et des groupes thérapeutiques s'assurent que les étudiants répondent aux exigences de la formation (p.ex. compétences sociales, niveau de connaissances théoriques, savoir-faire). Le cas échéant, une rencontre est organisée entre l'étudiant et l'ensemble de ses formateurs (superviseurs, formateurs expérientiels, formateurs en atelier thérapeutique), afin de mieux comprendre quelles sont les difficultés rencontrées et si elles se restreignent à un espace de formation ou au contraire, sont présentes de manière générale. Ensuite, un accompagnement et une réévaluation de la situation sont proposés.

Le standard est atteint.

Recommandation: La commission d'experts recommande de développer davantage les exigences relatives aux travaux de fin de CAS et de DAS en se référant aux compétences exigées au standard 3.3b.

- b. *Un examen final ou une évaluation finale permet de déterminer si les étudiants ont acquis le niveau des connaissances théoriques et pratiques ainsi que les compétences sociales nécessaires pour atteindre le but de la formation postgrade.*

La réalisation d'un mémoire et sa défense orale exigés à la fin du DAS constituent l'évaluation finale réalisée afin d'examiner si le participant à la filière a acquis les connaissances et compétences nécessaires pour obtenir le titre fédéral de psychothérapeute.

Le standard est atteint.

Standard 4.2 – Attestation des prestations de formation postgrade

- a. *Sur demande des étudiants, une attestation confirmant les modules de formation postgrade réalisés ainsi que les volets de formation postgrade achevés est délivrée.*

Une attestation confirmant les modules de formation postgrade réalisés ainsi que les volets de formation postgrade achevés est délivrée à la fin du CAS et à la fin du DAS avec leur certificat ou diplôme. L'attestation pour le titre fédéral est cosignée par les deux responsables du cursus et par la directrice scientifique UNIL de la Formation Continue UNIL-EPFL.

Le standard est atteint.

Standard 4.3 – Encadrement

- a. *Un encadrement englobant toutes les questions relatives à la formation est garanti à tous les étudiants durant toute la durée de la formation postgrade.*

La coordinatrice de la formation répond aux questions des étudiants durant toute la durée de la formation postgrade. Pour les questions qui le nécessitent, la coordinatrice les transmet pour discussion aux Comités de formation et de direction. Le rôle d'accompagnante de la coordinatrice a aussi été souligné lors de la discussion avec les étudiants. En outre, la filière va inclure la question de la qualité perçue de l'encadrement dans les questionnaires transmis aux étudiants lors de la prochaine évaluation afin de s'assurer de la qualité de celui-ci.

Le standard est atteint.

- b. *Les étudiants sont soutenus dans la recherche des postes de travail appropriés à la pratique clinique et à l'activité thérapeutique individuelle.*

Un des critères pour l'admission au CAS et au DAS, faisant tous deux parties du cursus de formation postgrade pour l'obtention du titre fédéral en psychothérapie, est d'avoir une pratique clinique psychothérapeutique. Dans ce cadre, les candidats doivent remettre une lettre de leur employeur attestant du fait qu'ils seront soutenus dans leur formation et auront la liberté de pratiquer des psychothérapies d'orientation systémique.

Lorsque durant la formation un étudiant arrive au terme de son contrat et ne trouve pas d'autre poste, la filière le soutient activement dans ses recherches.

Le standard est atteint.

Domaine 5 – Formateurs

Standard 5.1 – Sélection

- a. *Les exigences attendues des formateurs ainsi que les processus pour leur sélection sont définis.*

Les formateurs sont des enseignants académiques ou des professionnels expérimentés. Ils sont sélectionnés en fonction de leur expertise. Ils disposent tous d'un diplôme d'une haute école ou d'une université, voire d'un doctorat, ainsi que d'une formation postgrade. Leur sélection se fait sur proposition du Comité de formation avalisé par le Comité directeur.

Les superviseurs et les psychothérapeutes intervenant dans le cadre des supervisions et de l'expérience thérapeutique personnelle sont psychologues-psychothérapeutes FSP et/ou reconnus par la Confédération ou psychiatres-psychothérapeutes FMH. En outre, ils doivent avoir obtenu leur titre depuis au moins 5 ans.

Les formateurs sont engagés sur des mandats clairs, élaborés et transmis par le Comité de formation, sous l'aval du Comité directeur.

Le standard est atteint.

Standard 5.2 – Qualifications des enseignants

- a. *Les enseignants sont compétents dans leur branche et au niveau didactique. En règle générale, ils disposent d'un diplôme d'une haute école et d'une formation postgrade dans leur domaine de spécialisation.*

Les enseignants sont titulaires d'un titre universitaire de psychologue ou de médecin ainsi que d'une formation postgraduée et/ou d'un doctorat en psychologie. Ils sont pour la plupart des psychologues spécialistes en psychothérapie, des médecins psychiatres spécialisés en psychothérapie ou chercheurs en psychothérapie. Ils travaillent en Suisse ou à l'étranger, dans le domaine de la psychothérapie, de la psychologie clinique, de la pédopsychiatrie ou encore de la gérontologie. Des enseignements sont également donnés par des assistants-sociaux spécialistes en clinique systémique afin d'apporter un enseignement de qualité dans des domaines plus spécifiques (p.ex. le travail en réseau pour le suivi de situations psychosociales à risque élevé). A ce propos, la commission des experts a remarqué qu'une personne en coresponsable d'un groupe pour les journées expérientielles du CAS n'est pas psychologue, mais assistante sociale HES et thérapeute de famille. Les responsables de la formation ont expliqué qu'il s'agit d'une personne qui a un titre postgrade depuis plus de 5 ans et que cette personne s'occupe de participants au CAS qui sont entre autres des intervenants sociaux ou des infirmiers. Les explications données sont considérées comme satisfaisantes.

Le standard est atteint.

Standard 5.3 – Qualifications des superviseurs et des psychothérapeutes formateurs

- a. *Les superviseurs et les psychothérapeutes formateurs ont achevé une formation postgrade qualifiée¹⁵ en psychothérapie et attestent de cinq ans d'activité professionnelle au moins depuis l'obtention de leur diplôme. En règle générale, les superviseurs attestent d'une spécialisation dans le domaine de la supervision.*

Les superviseurs et les psychothérapeutes formateurs sont psychologues ou médecins-psychiatres de formation. Ils ont également un titre suisse officiel de spécialisation dans leur orientation depuis au moins 5 ans. Les experts estiment que le respect de ces critères est une garantie suffisante pour garantir leur qualité comme formateurs.

Le standard est atteint.

¹⁵ Diplôme d'une formation postgrade accréditée en psychothérapie (provisoirement ou ordinairement), titre postgrade étranger reconnu en psychothérapie selon LPsy (art. 9) ou titre postgrade fédéral en psychiatrie et psychothérapie selon la loi sur les professions médicales LPMéd.

Standard 5.4 – Formation continue

- a. *L'organisation responsable oblige les formateurs à suivre régulièrement des formations continues dans leur domaine de spécialisation.*

La charte de déontologie de la formation du CAS et DAS et son règlement d'application exigent des formateurs qu'ils se chargent de leur formation continue notamment par des supervisions et/ou des interventions. Les experts estiment que cela permet de répondre aux exigences du standard. Il convient néanmoins de s'assurer que la charte et son règlement d'application soient bien connus et respectés par les formateurs (et les étudiants).

Le standard est atteint.

Standard 5.5 – Evaluation

- a. *Les formateurs sont évalués périodiquement et informés des résultats de cette évaluation. L'organisation responsable veille à ce que les mesures nécessaires soient prises en fonction des résultats de l'évaluation.*

Les formateurs sont régulièrement évalués par les candidats au travers de questionnaires dans le cadre de leur enseignement et lors des évaluations annuelles par oral à deux membres du Comité directeur. Ces retours sont ensuite transmis aux formateurs. Le Comité de formation analyse ensuite ces évaluations annuelles et prend les mesures appropriées. Si des difficultés sont détectées, les co-présidentes de la formation reçoivent le formateur afin de comprendre quelles sont les difficultés. Ensuite un accompagnement et une réévaluation de la situation sont proposés. Si les problèmes de collaboration persistent, la collaboration n'est pas reconduite. En outre, les procédures relatives à l'évaluation des formateurs sont en cours d'intégration dans le système général d'assurance qualité qui sera mis en place par le pôle de coordination des filières romandes de formation postgrade en psychothérapie.

Les responsables de la filière de formation relèvent à juste titre que les questions du questionnaire portent essentiellement, mais pas exclusivement, sur le contenu des différents volets de la formation plutôt que les enseignants. La commission d'experts suggère donc d'intégrer aux questionnaires quelques questions se référant plus directement aux formateurs.

Le standard est atteint.

Recommandation: La commission d'experts recommande de finaliser rapidement le système général d'évaluation des cours et des formateurs.

Domaine 6 – Assurance qualité et évaluation

Standard 6.1 – Système d'assurance qualité

- a. *Un système défini et transparent d'assurance et de développement de la qualité de la filière de formation postgrade est établi.*

Le Comité directeur de la formation est responsable d'assurer la qualité de la filière de formation sur la base des informations transmises par le Comité de formation qui est le garant scientifique et pédagogique du programme d'études. Concrètement, le Comité de formation analyse les évaluations de la qualité de la formation par les étudiants reposant sur les questionnaires et les entretiens oraux de fin d'année et propose au Comité directeur des modifications sur la base de ces retours.

De plus, la rencontre annuelle qu'ils organisent et qui réunit tous les formateurs et superviseurs de la filière, permet de recueillir leurs remarques et leurs demandes, et d'assurer une articulation pertinente entre les formateurs et les espaces de formation.

Il n'existe pas pour l'instant de système défini et transparent d'assurance et de développement de la qualité de la filière de formation postgrade clairement établi, dans le sens où la filière n'a pas défini les instances et les procédures qui définissent cette qualité. Les responsables ont assuré que ces procédures seront formalisées en 2018 dans le cadre de l'établissement d'un système global d'assurance qualité par le pôle de coordination des filières interuniversitaires romandes de formation postgrade en psychothérapie (FPPT). La commission d'experts est très positive par rapport à la mise en place du système d'assurance qualité précédemment mentionné. Elle souhaite juste bien souligner que celui-ci doit porter sur l'ensemble de la filière postgrade permettant l'obtention d'un titre postgrade fédéral.

Le standard est atteint.

b. Les étudiants et les formateurs participent systématiquement au développement de la filière de formation postgrade.

Les candidats évaluent leurs années de formation à la fin du CAS et à la fin du DAS grâce à des questionnaires d'évaluation anonymes établis par le Comité de formation. Dans ces évaluations, les participants évaluent de façon globale chaque module: pour le CAS, les modules théoriques et expérientiels, et pour le DAS les modules théoriques, expérientiels, les supervisions et les ateliers psychothérapeutiques. Sur la base de ces questionnaires, une évaluation synthétique est réalisée et transmise aux membres du Comité de formation. Cet organe se charge de les diffuser aux intervenants directement impliqués afin de procéder à l'analyse des données pour l'amélioration de la qualité du cursus.

Ensuite, et sur la base de ces réponses écrites, deux membres du Comité directeur non impliqués comme formateurs passent une heure avec les étudiants pour recueillir leur feedback oral sur la formation. L'évaluation de la formation (feedback oral et questionnaires) est ensuite discutée en Comité de formation et des propositions sont faites pour ajuster la formation aux attentes des participants. Les propositions sont avalisées par le Comité directeur et appliquées dès la volée suivante.

La participation systématique des formateurs au développement de la filière est assurée par le fait que plusieurs d'entre eux font partie du Comité de formation qui a pour compétence le développement de la filière.

Dans la mesure où le Comité de formation a souvent un rôle dans l'évaluation des candidats, il est compréhensible qu'il est difficile de les faire participer au sein du Comité de formation. Néanmoins, la commission d'experts recommande que le Comité directeur considère la possibilité d'introduire des représentants des étudiants en son sein.

Le standard est atteint.

Recommandation: La commission d'experts recommande que le Comité directeur considère la possibilité d'introduire des représentants des étudiants en son sein.

Standard 6.2 – Evaluation

a. La filière de formation postgrade est évaluée périodiquement. Les résultats de l'évaluation servent au développement systématique de la filière.

Actuellement, il n'existe pas de système clairement défini d'évaluation périodique de la filière qui permet son développement systématique. Néanmoins, la filière est en train de mettre en place un système de qualité harmonisé via le pôle de coordination des filières interuniversitaires romandes de formation postgrade en psychothérapie (FPPT) et avec le soutien de la cellule qualité de l'UNIL et du Centre de soutien à l'enseignement. Les procédures d'évaluation

prévues ont lieu à trois niveaux (évaluation des formateurs, évaluation des enseignements, et évaluation de la cohérence du programme et de la gestion académique et administrative de la filière).

Dans le cadre de cette démarche, un processus standardisé et continu de recueil de données sera mis en place afin de permettre le pilotage de la filière et le cas échéant pouvoir apporter des corrections à son fonctionnement. Une analyse plus approfondie de ces données, sous forme d'un bilan, conduit tous les 3-4 ans, permettra de mener une réflexion avec un certain recul sur la qualité de la filière. La commission d'experts est très positive par rapport à la mise en place du système d'assurance qualité précédemment mentionné. Elle souhaite juste bien souligner que celui-ci doit porter sur l'ensemble de la filière postgrade permettant l'obtention d'un titre postgrade fédéral.

Le standard est partiellement atteint.

Recommandation: La commission d'experts recommande de finaliser rapidement le système général d'évaluation de la filière.

- b. L'évaluation comprend un sondage systématique auprès des étudiants, des diplômés et des formateurs.*

Les étudiants évaluent leurs deux années de formation à la fin du CAS et à la fin du DAS grâce à des questionnaires d'évaluation anonymes établis par le Comité de formation. Dans ces évaluations, les participants évaluent de façon globale chaque module: pour le CAS, les modules théoriques et expérientiels, et pour le DAS les modules théoriques, expérientiels, les supervisions et les ateliers psychothérapeutiques. Sur la base de ces questionnaires, une évaluation synthétique est réalisée et transmise aux membres du Comité de formation.

Ensuite, et sur la base de ces réponses écrites, deux membres du Comité directeur non impliqués comme formateurs passent une heure avec les étudiants pour recueillir leur feedback oral sur la formation. L'évaluation de la formation par les étudiants est ensuite discutée en Comité de formation.

Un sondage systématique auprès des formateurs a lieu une fois par année dans le cadre d'une réunion rassemblant tous les formateurs, superviseurs et enseignants.

Comme indiqué auparavant, un sondage systématique existe auprès des (futurs) diplômés du CAS/DAS. Cependant, il n'existe pas de sondage systématique auprès des diplômés titulaires du titre fédéral ou de son équivalent.

La commission souligne encore que les sondages systématiques des trois populations mentionnées ci-dessus doit porter sur l'ensemble de la filière postgrade permettant l'obtention d'un titre postgrade fédéral.

Le standard est partiellement atteint.

Recommandation: Les experts recommandent d'intégrer l'évaluation de la filière postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral dans sa globalité dans les sondages déjà menés et d'étendre les sondages systématiques aux diplômés de cette même filière.

2.2 Examen des critères d'accréditation (Art. 13 al 1)

- a. La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale, d'une haute école ou d'une autre organisation appropriée (organisation responsable).*

L'Université de Lausanne et ses autorités se présentent comme l'organisation responsable de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir le titre fédéral postgrade en psychothérapie. Les entretiens réalisés dans le cadre de la visite sur place ont démontré que les responsables de la filière sont bien des membres du cours académique de l'Université de Lausanne et que leur engagement pour le cursus proposé est important. Néanmoins, le rapport d'autoévaluation, ses annexes notamment celui intitulé «Cursus FSP de formation postgrade en psychothérapie – orientation systémique, proposé par la Formation Continue Universitaire UNIL-EPFL» ainsi que certains échanges de la visite sur place montrent qu'il existe une dilution des responsabilités entre l'Université de Lausanne, la FSP et accessoirement la FARP. En vue de l'accréditation régulière selon la LPsy, il est nécessaire de clarifier les responsabilités au niveau filière de formation postgrade permettant d'obtenir le titre fédéral postgrade en psychothérapie – les responsabilités au niveau du CAS et du DAS (qui par ailleurs paraissent parfaitement définies) ne relevant pas de cette procédure d'accréditation. Les responsabilités au niveau filière de formation postgrade permettant d'obtenir le titre fédéral postgrade en psychothérapie doivent être assumées en conformité avec la LPsy. Pour que l'Université de Lausanne puisse consolider son rôle d'organisation responsable, elle doit mettre en place les structures décisionnelles et les structures de contrôles nécessaires à la globalité de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir le titre fédéral postgrade en psychothérapie comme elle l'a déjà fait pour le CAS et le DAS. Dans cette perspective, en tant qu'organisation responsable, l'Université de Lausanne doit s'assurer de se réserver sa souveraineté décisionnelle sur l'intégralité de la filière.

Le critère d'accréditation est partiellement atteint.

- b. La filière de formation postgrade permet aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy.*

La filière de formation postgrade en psychothérapie systémique remplit la majorité des standards de qualité pour l'obtention du titre postgrade fédéral en «psychothérapie»: 28 standards sont atteints, et 7 sont partiellement atteints. Aucun standard n'est pas atteint..

Les objectifs de la formation postgrade fixés dans la LPsy (Art. 5) sont globalement réalisés dans le cadre de la filière de formation postgrade à la psychothérapie systémique UNIL-EPFL. Le cursus actuel répond à la quasi totalité des différents standards. Les améliorations encore nécessaires concernent l'organisation formelle de la filière de la formation postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral postgrade en psychothérapie dont dépendent notamment les conditions d'admission à la filière, la publication des coûts, l'enseignement de compétences génériques et la mise en place d'un système standardisé d'assurance qualité de la filière de formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.

Le critère d'accréditation est partiellement atteint.

Charge 1: L'Université de Lausanne publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.

Charge 2: Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, l'Université de Lausanne. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.

- c. La filière de formation postgrade se fonde sur la formation en psychologie dispensée par une haute école.*

Les conditions d'admission sont publiées et la durée des études est conforme à la LPsy. La formation de base des candidats est également vérifiée lors de l'admission pour s'assurer qu'elle répond aux critères de la LPsy. La commission d'experts relève néanmoins que selon le site Web de la FARP, la qualité de membre de la FSP est, dans le cadre du cursus actuel accrédité à titre provisoire, un prérequis à l'obtention du titre de spécialisation, respectivement du titre de psychothérapeute reconnu par la loi fédérale. Cette condition d'obtention, assimilable à une condition d'admission à la filière de formation postgrade est non conforme à l'article 7 alinéa 3 de la LPsy. Par conséquent, la commission d'experts rappelle que l'Université de Lausanne qui à partir de 2018 devrait être responsable de la filière de formation postgrade en vue d'obtenir le titre fédéral de psychothérapeute ne doit pas exiger comme condition d'admission le prérequis de la qualité de membre d'une association professionnelle dans son règlement.

Le critère d'accréditation est atteint.

d. La filière de formation postgrade prévoit une évaluation appropriée des connaissances et des capacités des personnes en formation.

Les formateurs ont pour mandat d'évaluer que leurs étudiants sont actifs et répondent aux attentes, que ce soit dans le cadre des cours théoriques ou dans le cadre des espaces de travail sur le savoir-faire ou sur le travail réflexif sur son rôle de thérapeute. Au cas où un étudiant ne répond pas aux attentes, le formateur propose une rencontre avec ses autres formateurs, afin de mieux comprendre quelles sont les difficultés rencontrées. Ensuite, un accompagnement et une réévaluation de la situation sont proposés. La commission d'experts estime que dans ces conditions l'évaluation des connaissances et des capacités des participants à la formation est adéquate.

Le critère d'accréditation est atteint.

e. La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique et une formation pratique.

La formation est conçue de manière à apporter un soin particulier à l'intégration des enseignements théoriques à la formation pratique et au savoir-être du thérapeute. Aussi, de manière quasi systématique, l'objectif est de concilier la transmission de connaissances théoriques sur des thèmes variés avec la possibilité de passer à la pratique en présence d'experts et de favoriser le travail sur soi. Les collaborations entre cliniciens et chercheurs sont valorisées au sein des Comités, les formateurs sont encouragés à participer à des projets de recherche, et certains membres des Comités développent eux-mêmes des projets de recherche clinique: ces différentes dynamiques permettent de rendre plus vivant le lien entre recherche et clinique dans les enseignements et dans les espaces de formation.

Les différents volets de formation correspondent aux exigences de la LPsy. Les étudiants doivent compléter certains volets et les faire valider dans le cadre de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral. En revanche, les nombres minimaux d'unités exigés actuellement dans la période transitoire sont fixés à des niveaux plus bas que ceux exigés par la LPsy et le taux de présence minimum fixé actuellement devrait également être corrigé à partir du moment de l'entrée en vigueur de la LPsy.

A partir de 2018, un module de compétences génériques co-organisé par les axes d'orientation comportementale et cognitive, psychanalytique et systémique et en partenariat avec les universités romandes réunira les étudiants des trois axes. Cela a pour but de permettre aux étudiants de développer leurs connaissances théoriques sur des thématiques plus larges dont notamment les autres approches thérapeutiques.

Charge 3: L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy.

Le critère d'accréditation est partiellement atteint.

- f. La filière de formation postgrade requiert des personnes en formation qu'elles fournissent une contribution personnelle et qu'elles assument des responsabilités.*

Les participants des CAS et DAS suivent les différents volets prévus par la formation, en correspondance avec les exigences de la LPsy. Leurs présences sont attestées dans les divers espaces de formation, ils remettent les attestations nécessaires en lien avec les heures à effectuer en complément de la formation à la coordinatrice de la formation, puis leur dossier complet à la FARP, pour analyse et vérification. Le dossier est ensuite validé par le Comité directeur, et le titre fédéral délivré.

Les connaissances des étudiants sont évaluées sous la forme de deux mémoires (l'un après le CAS et l'autre après le DAS), et lors d'une défense orale. Les étudiants sont responsables d'acquérir une expérience psychothérapeutique pratique au contact de patients présentant divers troubles ou psychopathologie, d'organiser une partie des supervisions auprès de superviseurs qualifiés, ainsi que leur expérience thérapeutique personnelle auprès de thérapeutes qualifiés, selon les exigences de la LPsy. Le Comité directeur veille à la réalisation de ces heures.

Le critère d'accréditation est atteint.

- g. L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation.*

L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation. Néanmoins, la commission d'experts remarque que le recours à cette instance est prévu, organisé et réglementé uniquement pour les diplômes CAS «Méthodes d'intervention et de thérapie d'orientation systémique» et DAS «Spécialisation en psychothérapie d'orientation systémique». L'Université de Lausanne, l'organisation responsable, doit encore prévoir l'accès à la même instance de recours pour les personnes suivant la filière de formation postgrade menant au titre postgrade fédéral en psychothérapie. La commission d'experts formule la requête de charge (2) suivante: L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.

Le critère d'accréditation est partiellement atteint.

Charge 4: L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.

2.3 Profil des forces et faiblesses de la filière «Psychothérapie systémique»

Forces

La commission d'experts souligne les forces principales suivantes:

- La présence dans la structure de la formation d'un fil rouge développé tout autour de l'identité du thérapeute et l'articulation entre la théorie et la pratique dans différents espaces formatifs (réflexion sur soi, journées expérientielles,

ateliers thérapeutiques et supervisions de groupe) sont très appréciés par la commission d'experts.

- L'ancrage académique de la filière lui assure un accès privilégié à des ressources tant logistiques (salles et équipement) qu'humaines (lien à la recherche, compétences scientifiques, compétences pédagogiques).
- Les participants à la formation ont l'opportunité de pouvoir développer leur pratique dans un cadre sécurisé, notamment grâce aux ateliers thérapeutiques.
- L'enthousiasme et l'engagement des responsables de la formation, des formateurs, des superviseurs et des participants au cursus sont importants.
- La continuité et la diversité au niveau des formateurs permettent l'accompagnement de l'étudiant en lui permettant de découvrir plusieurs modèles.
- La filière de formation postgrade fait l'objet d'une grande reconnaissance et d'un fort intérêt de la part des employeurs qui témoignent également de sa qualité.

Faiblesses

En revanche, l'organisation responsable est appelée à prendre des mesures afin d'éliminer certaines faiblesses:

- La filière de formation postgrade permettant d'obtenir le titre fédéral postgrade a pour l'instant une existence trop peu formalisée et l'organisation responsable semble parfois avoir des compétences restreintes par rapport à celles qui devraient être les siennes.
- La faiblesse mentionnée précédemment a pour incidence une moindre visibilité de la mission, des objectifs, des coûts pour la filière de formation postgrade permettant d'obtenir le titre fédéral postgrade. Le fait que l'appartenance à une association professionnelle soit un prérequis pour être admis à la filière (non conforme à la LPsy) mais aussi l'absence de commission de recours ad hoc pour la filière sont également des conséquences de la situation décrite précédemment.
- La transmission de l'information aux étudiants doit être plus complète et transparente dès le début quand l'étudiant présente sa demande d'inscription.
- Les critères d'évaluation des travaux sont déterminés et publiés mais de manière peu spécifique.
- L'Université de Lausanne doit bien contrôler que les étudiants aient une exposition suffisante à différents patients, troubles et pathologies.

- Certaines faiblesses sont en voie d'être corrigées très prochainement. C'est le cas notamment du système d'assurance de qualité et des évaluations ainsi que de l'offre de cours relative au volet «connaissances et savoir-faire». Les efforts entrepris pour se mettre en conformité avec la LPsy sont à souligner. Les travaux déjà entrepris ont permis à la commission d'experts d'acquérir la certitude que la filière est à même de remplir totalement, notamment par l'accomplissement des charges requises, les obligations prévues par la LPsy dans un court délai.

3 Prise de position

3.1 Prise de position de l'organisation responsable Université de Lausanne

La prise de position de l'organisation responsable, l'Université de Lausanne, est datée du 7 février 2017 et est parvenue à l'AAQ le 9 février 2017 conformément au délai fixé.

3.2 Réaction de la commission d'experts sur la prise de position de l'UNIL

La commission d'experts a pris acte de la prise de position de l'Université de Lausanne et n'a pas jugé nécessaire de modifier ni son rapport, ni sa requête d'accréditation.

4 Conclusion et requête d'accréditation de la commission d'experts

La commission d'experts recommande, sur la base du rapport d'autoévaluation et de la visite sur place,

l'accréditation avec 4 charges

de la filière Psychothérapie systémique.

Les charges doivent être remplies dans un délai de 6 mois.

La liste complète des charges et des recommandations se trouve dans le tableau en annexe I.

5 Annexes

I Tableau des standards de qualité et des critères d'accréditation «Psychothérapie», incluant les charges et les recommandations

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie				
Evaluation externe de la filière de formation postgrade Formation postgrade en psychothérapie systémique, Université de Lausanne				
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.	Satisfaction			Recommandations
	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<p>Principe: Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>				
Domaine 1				
Mission et objectifs				

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie					
Evaluation externe de la filière de formation postgrade Formation postgrade en psychothérapie systémique, Université de Lausanne					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.		Satisfaction			Recommandations
		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<p>Principe: Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>					
1.1 Mission	a.	x			R: La commission d'experts recommande d'élaborer une mission propre à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade.
	b.	x			
1.2 Objectifs de la filière de formation postgrade	a.		x		R: La commission d'experts recommande d'élaborer et de publier une mission et des objectifs propres à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade.
	b.	x			
Domaine 2					
Conditions cadre de la formation postgrade					
2.1 Admission à la formation, durée et coûts	a.		x		<p>R: La commission d'experts recommande de publier les conditions d'admission à la formation postgrade sur son site Internet.</p> <p>R: La commission d'experts recommande de publier la durée intégrale de la formation postgrade sur papier et sur son site Internet.</p> <p>R: La commission d'experts recommande d'établir une procédure d'admission propre à la filière de formation postgrade en vue d'obtenir le titre fédéral de psychothérapeute, ayant lieu préalablement au début desdites études postgrades.</p>
	b.		x		
2.2 Organisation	a.		x		
	b.	x			
2.3 Ressources	a.	x			
	b.	x			
Domaine 3					
Contenus de la formation					
3.1 Principes	a.	x			
	b.	x			
3.2 Volets	a.	x			
	b.		x		
3.3 Connaissances et savoir-faire	a.	x			
	b.	x			
	c.	x			
3.4 Activité psychothérapeutique individuelle	a.	x			R: La commission d'experts recommande de

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie					
Evaluation externe de la filière de formation postgrade Formation postgrade en psychothérapie systémique, Université de Lausanne					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.		Satisfaction			Recommandations
		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<p>Principe: Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>					
					<p>prendre des mesures favorisant à terme l'exposition des étudiants à un large spectre de troubles et de pathologies.</p> <p>R: La commission d'experts recommande de mettre en place un système de documentation, reposant par exemple sur des questionnaires avant et après la thérapie, pour les 10 cas exigés par le standard 3.2b.</p>
3.5 Supervision	a.	x			R: La commission d'experts recommande de réfléchir avec les employeurs aux potentielles solutions afin de répondre à la préoccupation des employeurs d'avoir la possibilité d'avoir un contact avec la filière si nécessaire.
3.6 Expérience thérapeutique personnelle	a.	x			
3.7 Pratique clinique	b.	x			
Domaine 4					
Etudiants					
4.1 Système d'évaluation	a.	x			R: La commission d'experts recommande de développer davantage les exigences relatives aux travaux de fin de CAS et de DAS en se référant aux compétences exigées au standard 3.3b.
	b.	x			
4.2 Attestation des prestations de formation postgrade	a.	x			
4.3 Encadrement	a.	x			
	b.	x			
Domaine 5					
Formateurs					
5.1 Sélection	a.	x			
5.2 Qualifications des enseignants	a.	x			
5.3 Qualifications des superviseurs et des psychothérapeutes formateurs	a.	x			
5.4 Formation continue	a.	x			
5.5 Evaluation	a.	x			R: La commission d'experts recommande de finaliser rapidement le système général d'évaluation des cours et des formateurs.
Domaine 6					
Assurance qualité et évaluation					
6.1 Système d'assurance qualité	a.	x			
	b.	x			R: La commission d'experts recommande que le

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie					
Evaluation externe de la filière de formation postgrade Formation postgrade en psychothérapie systémique, Université de Lausanne					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.		Satisfaction			Recommandations
		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<p>Principe: Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>					
					Comité directeur considère la possibilité d'introduire des représentants des étudiants en son sein.
6.2 Evaluation	a.		x		R: La commission d'experts recommande de finaliser rapidement le système général d'évaluation de la filière.
	b.		x		R: Les experts recommandent d'intégrer l'évaluation de la filière postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral dans sa globalité dans les sondages déjà menés et d'étendre les sondages systématiques aux diplômés de cette même filière.

Critères d'accréditation (art. 13 LPsy)	Satisfaction			Charges
	Atteint	Partielle-ment atteint	Pas atteint	
La filière de formation postgrade est accréditée si				
a. La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale, d'une haute école ou d'une autre organisation appropriée (organisation responsable).		x		
b. La filière de formation postgrade permet aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy.		x		C1: L'Université de Lausanne publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie. C2: Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, l'Université de Lausanne. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.
c. La filière de formation postgrade se fonde sur la formation en psychologie dispensée par une haute école.	x			
d. La filière de formation postgrade prévoit une évaluation appropriée des connaissances et des capacités des personnes en formation.	x			
e. La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique et une formation pratique.		x		C3: L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy.
f. La filière de formation postgrade requiert des personnes en formation qu'elles fournissent une contribution personnelle et qu'elles assument des responsabilités.	x			
g. L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation.		x		C4: L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.
Requête d'accréditation de la commission d'experts	accréditation			
La commission d'experts recommande de formuler pour la filière Psychothérapie systémique:	une accréditation sans charge	une accréditation avec 4 charges	une non-accréditation	

II Prise de position de l'organisation responsable sur le rapport d'évaluation externe



UNIL | Université de Lausanne
Institut de psychologie (IP)
bâtiment Géopolis bureau 4219
1015 Lausanne

A l'attention de la
Commission d'experts pour
la filière "Psychothérapie systémique"
de l'Université de Lausanne

Lausanne, le 7 février 2017

Concerne : Prise de position de l'UNIL au sujet du rapport d'experts

Mesdames et Messieurs les expert.e.s,

Nous vous remercions du rapport rédigé suite à votre évaluation de la filière « Formation postgrade en psychothérapie systémique » de l'Université de Lausanne. Ce rapport nous apparaît très bien refléter la situation actuelle de la formation. Nous répondons ci-dessous point par point aux différentes charges et recommandations qui ont été formulées et terminons par un commentaire sur le rapport lui-même.

Charges (4)

- *Charge 1 : L'Université de Lausanne publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.*

Nous nous engageons à remplir cette charge dans le délai imparti.

- *Charge 2 : Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, l'Université de Lausanne. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.*

Nous nous engageons à remplir cette charge dans le délai imparti.

- *Charge 3 : L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPSy.*

Nous nous engageons à remplir cette charge. La filière organisera un nombre total d'heures suffisant pour satisfaire dans le cursus complet les 500 h exigées, compte tenu des taux d'absence maximum tolérés dans les CAS et DAS.

Faculté des sciences sociales et politiques
Institut de psychologie (IP)



- *Charge 4 : L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'avoir un titre postgrade fédéral.*

Nous nous engageons à remplir cette charge dans le délai imparti. Nous proposons à ce stade que cette instance soit celle de la Faculté SSP et l'inscrivons dans le règlement de la filière.

Recommandations (13)

1. *La commission d'experts recommande d'élaborer et publier une mission propre à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade.*
2. *La commission d'experts recommande d'élaborer et de publier une mission et des objectifs propres à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade.*

Ces deux premières recommandations permettront d'améliorer la visibilité de la filière de formation postgrade en tant que telle et non seulement les filières CAS et DAS. Nous les prenons en compte et feront les changements nécessaires, tels que proposés.

3. *La commission d'experts recommande de publier les conditions d'admission à la formation postgrade sur son site Internet.*
4. *La commission d'experts recommande de publier la durée intégrale de la formation postgrade sur papier et sur son site Internet.*
5. *La commission d'experts recommande d'établir une procédure d'admission propre à la filière de formation postgrade en vue d'obtenir le titre fédéral de psychothérapeute, ayant lieu préalablement au début desdites études postgrades.*

Les recommandations 3, 4, et 5 permettront aux étudiant.e.s de disposer d'informations claires et disponibles sur Internet concernant la formation intégrale pour l'obtention du titre fédéral de psychothérapeute et nous les suivrons. De même pour la mise en place d'une procédure d'admission au début des études postgrades.

6. *La commission d'experts recommande de prendre des mesures favorisant à terme l'exposition des étudiants à un large spectre de troubles et de pathologies.*
7. *La commission d'experts recommande de mettre en place un système de documentation, reposant par exemple sur des questionnaires avant et après la thérapie, pour les 10 cas exigés par le standard 3.2.b*

La recommandation 6 pourra être réalisée, par exemple en s'assurant que le/s lieu/x de travail des participants leur donnent accès à une clinique variée (ce qui serait le cas en cabinet privé où des patients tout-venant sont pris en charge). La recommandation 7 nous semble intéressante. Comme elle demande une modification importante des pratiques actuelles de la plupart des étudiants, elle sera discutée en comité directeur pour évaluer sa faisabilité et pour préparer sa mise en place.

8. *La commission d'experts recommande de développer davantage les exigences relatives aux travaux de fin de CAS et de DAS en se référant aux compétences exigées au standard 3.3b*

Les exigences seront précisées comme recommandé.

9. *La commission d'experts recommande de réfléchir avec les employeurs aux potentielles solutions afin de répondre à la préoccupation des employeurs d'avoir un contact avec la filière si nécessaire.*

Nous proposerons une réunion commune avec les employeurs qui engagent la majorité des participants à la formation pour discuter de ce point et trouver les meilleures solutions entre le besoin exprimé et l'importance d'une séparation des rôles entre employeurs et formateurs.

10. *La commission d'experts recommande de finaliser rapidement le système général d'évaluation des cours et des formateurs.*

Ce système général d'évaluation est actuellement en cours d'élaboration. Une évaluation globale bisannuelle de la filière est prévue au premier semestre 2018 par un sondage effectué auprès des participants et formateurs sur les aspects généraux de la formation (enseignements, structure du cursus, encadrement et suivi des candidats, logistique, etc.). Ce sondage sera conduit par la coordinatrice du pôle de coordination des trois filières interuniversitaires romandes de formation postgrade en psychothérapie gérées par l'UNIL. L'évaluation spécifique des enseignements et des formateurs sera assurée par la filière à travers les modalités déjà décrites dans le rapport d'auto-évaluation (et des questionnaires spécifiques réalisés par la FCUE).

11. *La commission d'experts recommande que le Comité directeur considère la possibilité d'introduire des représentants étudiants en son sein.*

Ce point sera abordé lors de la prochaine séance du Comité directeur.

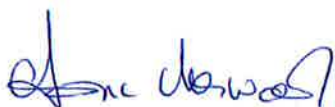
12. *La commission d'experts recommande de finaliser rapidement le système général d'évaluation de la filière.*

Ce système général d'évaluation est actuellement en cours d'élaboration et pourra être finalisé dans un futur proche.

13. *Les experts recommandent d'intégrer l'évaluation de la filière postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral dans sa globalité dans les sondages déjà menés et d'étendre les sondages systématiques aux diplômés de cette même filière.*

Ces modifications seront prises en compte lors des prochains sondages et ceux-ci seront systématisés. Le système d'évaluation global de la filière mentionné pour la recommandation N°10 sera étendu aux candidats ayant obtenu leur diplôme dans notre filière. Ceux-ci seront notamment sollicités quelques mois après l'obtention de leur diplôme pour obtenir leur point de vue.

Enfin, concernant le rapport lui-même, un point mérite d'être mentionné concernant le projet d'une offre de formation conjointe Genève-Lausanne (DAS en psychothérapie systémique à Genève). Ce projet, associé à la création d'un Master of Advanced Studies (MAS) conjoint devra être réévalué une fois les filières lausannoise et genevoise accréditées. Les avantages et inconvénients de la mise en place d'une telle formation conjointe seront alors évalués avant de prendre une décision définitive.



Dre A. Duc Marwood



Prof. Joëlle Darwiche

Copies :

- Prof. François Bussy, Vice-Recteur en charge de la Formation Continue, UNIL.
- Prof. Jérôme Rossier, Vice-Doyen de la Faculté des sciences sociales et politiques à la recherche et formation doctorale et continue.
- Prof. G. Zimmermann, Directeur de l'Institut de Psychologie, Faculté des sciences sociales et politiques, UNIL.
- Mme Roseline Costaz Singh Virk, Adjointe de Faculté, Faculté des sciences sociales et politiques, UNIL.

AAQ
Effingerstrasse 15
Case postale
CH-3001 Bern

www.aaq.ch

